



Infos' Chasse ⁶⁷

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

B U L L E T I N D E L I A I S O N

N°15 Août 2008

**Numéro spécial
réglementation**

3 ANS GARANTIE 100 000 KM

6 vitesses

NOUVEAU DEFENDER

Turbo diesel 122 Ch boîte manuelle 6 vitesses

C'est l'été, mettez les chevaux dans le vent!!!



GO BEYOND

Imaginez un nouvel horizon

NOUVEAU DEFENDER



Consommations Norme CE 1999/94 mixte :
de 10 [90 SW] à 11 [110 SW] l/100 km
CO₂ : de 266 [90 SW] à 291 [110 SW] g/km.



Alliance Automobiles 4x4

www.landrover-strasbourg.com - E-mail: c.wieser@2a67.fr

67, route de Brumath à Souffelweyersheim - Tél. 03 88 18 44 40 - Clément Wieser et Stéphane Beuret

91, route de Bischwiller à Haguenau - Tél. 03 88 05 40 40 - Alain Laroche

Consommations mixtes (l/100km): 8,2-8,4. Émissions de CO₂ mixtes (g/km): 170-162

Kuga. Le nouveau design de Ford.



Ford Kuga

Feel the difference



4x4 KIA SORENTO, 174 CHEVAUX, DONT 170 SOUS LE CAPOT.

4x4 KIA SORENTO CRDI EX MAJOR PACK
Série limitée à partir de **31 290 €**

Modèle présenté avec option peinture métallique à 370€ + 31 660€

Avantage client de 6000 €

Charge maximale de 3,5 tonnes. Tracteur agricole 4x4 et automobile 1000.
Moteur hybride et véhicule. ESP, Programmes antiblocage.
Régulateur de vitesse avec commande au volant.
Jantes 17". Climatiseur automatique.
Modèle avec Lancer QMPS.
Sécurité actif. Sécurité automobile.



Tracteur vite le www.kiasorento.fr



VENEZ LES ESSAYER

SAVERNE
SAVERNE AUTOS
03 88 01 85 85

SELESTAT
KELLER
03 88 58 08 80

SOUFFEL
CROMER
03 88 18 44 50

ILLKIRCH-GRAFF.
ALLIANCE
AUTOMOBILES
03 88 66 60 68

HAGUENAU
WOLFF
03 88 05 40 40

KIA ILLKIRCH
Groupe Alliance Automobiles
RN 83 - Pont du Péage - ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél. 03 88 66 85 57



L'éditorial

de Gérard Lang, président de la Fédération

Chers membres

Il y a 4 ans, je vous parlais de l'arrêté « venaison » qui devait être imminent. Il y a 4 ans déjà que nous avons envoyé notre motion pour que les petites quantités de gibier correspondent au tableau de chasse d'une journée. Vous l'aurez

constaté par vous-mêmes, toujours rien, alors que cet arrêté est ficelé depuis janvier 2005 et que les diverses parties présentes aux négociations ne souhaitent plus remettre en cause cet équilibre bien fragile ! En fait, tout s'est joué bien avant notre motion.

A croire que les chasseurs étaient absents de la table des négociations avec la D.G.A.L. en 2002 et 2003. J'ai néanmoins essayé ce printemps une ultime fois de défendre nos intérêts particuliers qui ne sont pas ceux de nos homologues dits « de l'intérieur ». Aujourd'hui on ne peut que négocier des bribes qui ne remettent pas en cause le fragile équilibre. C'est ainsi que nous avons encore pu sauver le dépeçage et la découpe pour le sanglier à la broche des associations locales, mais pas pour le commerce de proximité (*restaurateurs et bouchers*). Il est singulier qu'avec le même texte européen chaque pays puisse avoir des arrêtés différents. L'arrêté allemand, déjà paru depuis l'année dernière, nous conviendrait bien sûr beaucoup mieux. Le dépeçage, la découpe du gibier et la plumaison pour la vente au commerce de proximité est vérité au-delà du Rhin ...

Vous trouverez dans ce numéro d'Infos' Chasse un feuillet qui doit permettre la formation d'une personne par équipe de chasse, à l'« examen initial du gibier ». Puisque notre politique vise l'excellence dans le domaine de la venaison, il serait souhaitable par la suite qu'un maximum de chasseurs bas-rhinois bénéficient de cette formation, afin d'avoir un bon niveau de connaissance en la matière. Ce numéro estival, est consacré aux nouveaux textes de lois qui régissent la chasse dans le Bas-Rhin. A noter, l'arrêté préfectoral qui autorise les maires à permettre le tir de nuit du sanglier en plaine à partir de 200 mètres des maisons.

Profitez-en pour augmenter la pression de chasse et diminuer les dégâts, car si l'évolution actuelle se confirme nous allons au devant du pire. Vous donner toute l'information sur la chasse dans votre département et sur les activités de votre fédération, telle est la raison d'être d'Infos'Chasse 67. C'est pourquoi nous avons mis en place une nouvelle rubrique consacrée au chantier de l'Espace Chasse & Nature. Vous y trouverez les dernières nouvelles de ce grand projet et si vous êtes de passage dans le secteur de Geudertheim, n'hésitez pas à faire un saut sur le site.

Sommaire

BON VOISINAGE	4
LES NOUVELLES DU BAS-RHIN	5
GRAND GIBIER	14
RETOUR EN IMAGES ...	16
CONSEIL D'ADMINISTRATION	18
FARB	20
ESPACE CHASSE & NATURE	21
LE DROIT ET VOUS	22
PETITES ANNONCES	30



A la une
Fin août, les fantômes ressortent des bois.

Infos'Chasse 67

Fédération des chasseurs du Bas-Rhin
5, rue Staedel - 67100 STRASBOURG
Tél. 03 88 79 12 77

Directeur de la publication : Gérard Lang

Rédacteur en chef : Philippe Jaeger
09 63 46 13 51 - pj.envirofaune@wanadoo.fr

Crédit photo (sauf référence contraire) : Philippe Jaeger

Réalisation graphique : ACStudio

Publicité et impression : Enviro'Faune

Dépôt légal : août 2008

Tirage : 7600 exemplaires

LA FÉDÉ À VOTRE SERVICE

courriel : fdc67@wanadoo.fr - Site internet : www.fdc67.fr



Responsable
du service
administratif
**Béatrice
Roecker**
03 88 79 83 85



Responsable
du service
technique
**Patrick
Jung**
06 80 74 70 39



Comptabilité
**Fabienne
Musser**



Techniciens
**Jonathan
Fischbach**
06 86 80 24 85



Secrétariat
**Huguette
Boquel**



**Alexandra
Dick**



**Nicolas
Braconnier**
06 80 74 71 61

Si vous recevez *Infos'Chasse 67* gratuitement tous les deux mois, c'est grâce au soutien de nos annonceurs. La meilleure façon de les remercier pour leur engagement, c'est de les privilégier pour vos achats. Merci !

MOZAMBIQUE



SPECIAL CAFFER

8 JOURS DE CHASSE
GUIDAGE FRANCAIS

10 000 €

y compris

1 CAFFER + 1 HYENE

All inclusive - Hors B.A.

**DIMA
HUNTING**

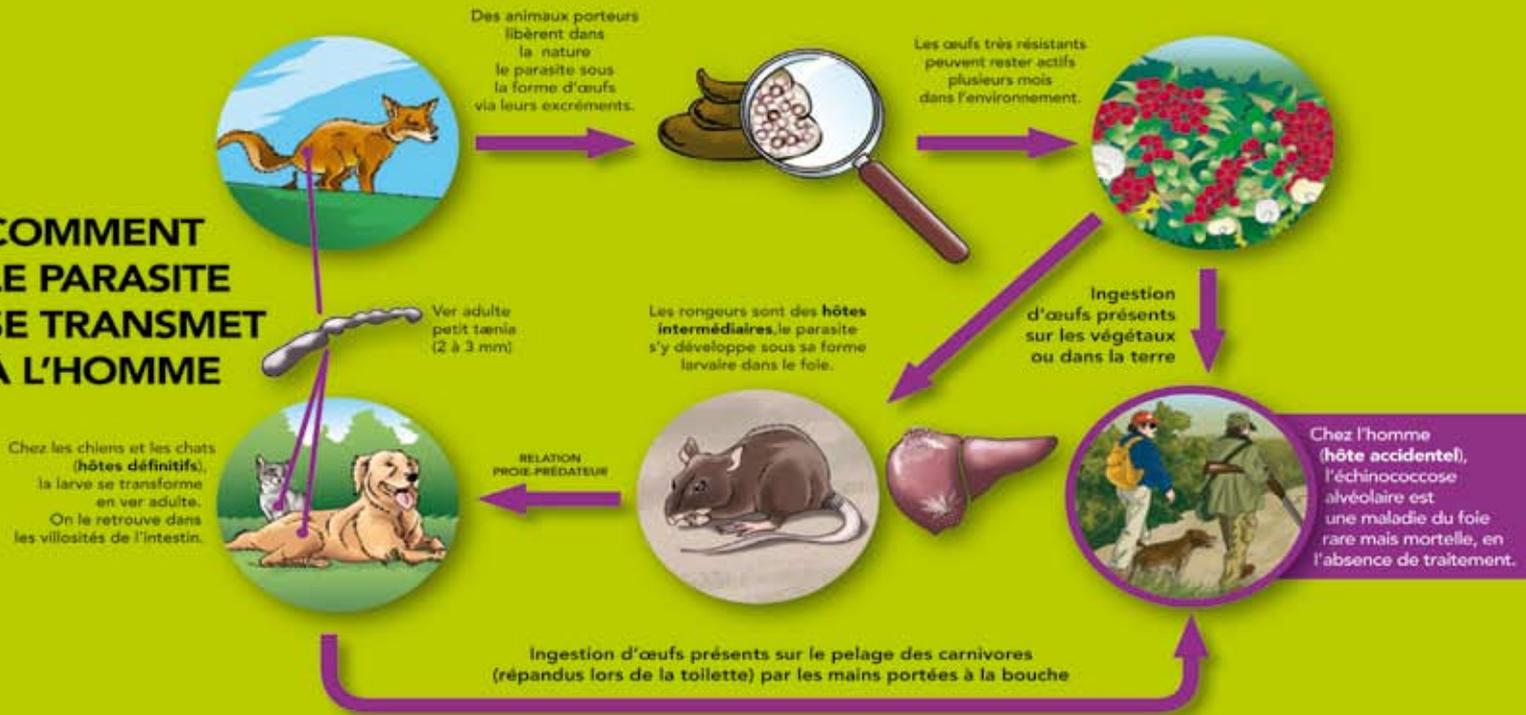
Tél. +33 (0) 977 900 975 • www.dima-hunting.fr



Prévention de la maladie de l'échinococcose alvéolaire

CHAQUE ANNÉE EN FRANCE, UNE QUINZAINE DE PERSONNES EN SONT GRAVEMENT ATTEINTES

COMMENT LE PARASITE SE TRANSMET À L'HOMME



DES GESTES DE PRÉVENTION SIMPLES

Lavez-vous les mains avant chaque repas

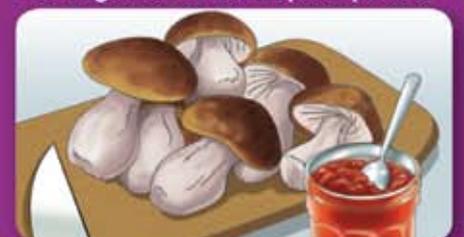


Rincez abondamment à l'eau courante les légumes cueillis



Faites cuire le maximum de végétaux

- Une cuisson > à 60 °C détruit le parasite
- La congélation ne détruit pas le parasite



Vermifugez* votre chien ou votre chat

au moins 2 fois par an avec du Praziquantel



Ne portez pas les mains à la bouche en activité de nature



Manipulez les renards avec des gants jetables



Courriers

A propos des tiques

J'ai été enchanté de lire votre article sur les tiques et les maladies qu'elles peuvent transmettre à l'homme, dans le cas présent aux chasseurs, traqueurs et forestiers, cependant je vous serais reconnaissant de bien vouloir compléter cet article en signalant à nos amis chasseurs qu'il existe un vaccin contre l'encéphalopathie à tiques (*maladie à ce jour incurable et pouvant être mortelle*). Ce vaccin malheureusement non remboursé par la sécurité sociale s'applique en 3 injections. Il porte le nom de TICO-VAC, est fabriqué par les laboratoires Baxter et existe aussi en présentation pour les enfants.

André Aurig d'Eckbolsheim
(Président du G.G.C. de l'Andlau)

A la loupe !

Voici une loupe qui ne manque pas d'envergure, avec ses 2.6 m de haut sur 1.6 m de large. Elle a été photographiée en forêt d'Epfig par Jean-Marie ENGEL, bûcheron dans le massif du Haut-Koenigsbourg, et son fils. ▶

Massacre à la faucheuse



Un garde-chasse de la vallée de la Zorn qui désire garder l'anonymat, nous a transmis ce cliché réalisé fin mai. Il se passe de commentaire, si ce n'est que l'agriculteur avait été informé de la disponibilité du garde pour passer dans les prés avant la fauche, mais cette offre n'a pas été retenue. Résultat, la chevrette qui était en train de mettre-bas ses trois chevillards, a été éventrée par la faucheuse, avant d'être achevée par balle pour abréger ses souffrances.



Surprise colossale

Jean-Luc Ries n'en croyait pas ses yeux, lorsque le 24 juin à 22h30 il a aperçu ce Keiler dans un champ de blé. L'animal de 134 Kg vidé s'est effondré sur place, mais la soirée s'est malgré tout terminée très tôt le lendemain matin ...



Chasseur de têtes ... bizarres

Grand chasseur devant l'éternel, Jean-François Burlet est surtout passionné par les brocards tête bizarre et cette année le mois de mai lui a réservé deux belles rencontres à 7 jours d'intervalle sur le lot 14 de la forêt de Haguenau, chez son ami Robert Gori.



Communiqué

T.O.E. Concept
un point c'est tout

Distributeur Officiel

présente

«**PERCUSSION**»

la collection des vêtements et accessoires destinés aux passionnés de la chasse : innovante, séduisante, fonctionnelle, résistante, elle offre le meilleur rapport qualité/prix.



VESTE DE CHASSE LÉGÈRE SAVANE

Réf. 200377
40 € TTC



GILET DE CHASSE RÉVERSIBLE SAVANE

Réf. 200369
27 € TTC

PANTALON DE CHASSE SAVANE

Réf. 200367
23 € TTC



ARCADIS - T.O.E. Concept
6 et 6A Rue du Girlenhirsch
67400 ILLKIRCH
Tél : 03 88 55 33 07

BLOUSON TORNADO SOFTSHELL Triple couche
Réf. 200382
38 € TTC

VESTE DE TRAQUE ULTIMATE Cordura®
Réf. 200379
78 € TTC

Show room ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12 et de 14h à 18h.
www.toe-concept.com

«collection en vente uniquement au show-room»

In Memoriam

Le 25 mars, Xavier Kuntzmann nous a tiré la révérence après 47 années de service à la chasse. Il gérait avec ses 5 «complices» 15000 ha de chasse, de part et d'autre du Rhin.

Son dévouement et la fidélité pour ses employeurs ont toujours été exemplaires et malgré la notoriété des invités aux parties de chasse, ses directives furent toujours suivies à la lettre dans le respect et la bonne humeur.

Comme tout garde-chasse digne de ce nom, Xavier avait une grande expérience et avait cette grande qualité de vouloir la transmettre aux autres. Pour les autres gardes-chasse, il n'avait pas de secret à garder.

Nous avons apprécié sa curiosité car il a toujours essayé de s'adapter à l'évolution du monde de la chasse et dès qu'un essai sur les populations de gibier ou sur l'aménagement des territoires était à réaliser, il était preneur, voulant constamment enrichir ses connaissances. Mais voilà, la nature qu'il aimait tant, a fait valoir ses droits. Tous ceux qui l'ont connu auront toujours un petit pincement au

cœur en traversant la plaine au sud de Strasbourg et particulièrement Diebolsheim ou Friesenheim, villages phares de ses activités.

Waidmannsheil - Patrick Jung



DR



Pour le plaisir des yeux

Brocard tête bizarre tiré le 24 juin dans les Vosges du Nord par un chasseur qui préfère rester anonyme et qui voulait juste partager son trophée pour le plaisir des yeux.

Dégâts ?

Vous avez dit dégâts ?

Gilbert Mathias, garde-chasse à Melsheim dans la vallée de la Zorn, nous a signalé un phénomène qui semble prendre de l'ampleur chaque année: les dégâts de corbeaux sur maïs germé. Nasse à corvidés, tirs à proximité des colonies, rien n'y fait. Plus étrange, une visite impromptue de la garderie O.N.C.F.S. lui demandant d'éviter la suspension de cadavres de corbeaux en guise de répulsifs. Des automobilistes riverains ont en effet appelé la garderie pour signaler la présence d'un tel dispositif, estimant qu'il s'agissait d'une scène insupportable.

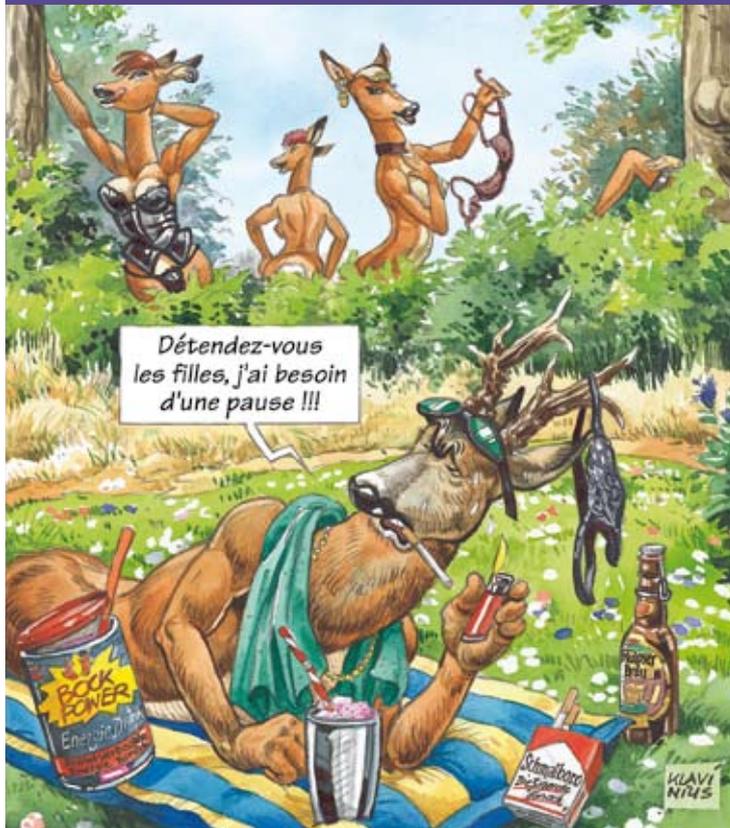
L'année prochaine il suffira de leur envoyer l'addition des dégâts !

Les corbeaux déracinent les graines germées, à ne pas confondre avec les dégâts de sangliers ou de faisans ...



Clin d'œil

Copyright Haralds Klavinus



Ah les filles ... en fin de rut même les grands brocards finissent par trouver leurs limites !!

ESPACE - CHASSE

produits pour la chasse

Détecteur photo cellule jour / nuit analogique ou digital

AGRAINOIR à partir de 75 €

MIRADOR à partir de 189 €

PROMO LAMPE DE 80 À 900 LUMENS à partir de 129 €
(Wüldfinder Led verte ou lumière froide)

NOUVEAU CATALOGUE SUR DEMANDE

Caisse de rangement land rover armes et accessoires prix 1680€
(autre vehicule sur demande)

PROMO AIDE AU DÉPEÇAGE 130 €

34 route de Sessenheim • 67240 SCHIRRHEIM
Tél. 06 29 57 41 44 • Fax 03 88 06 76 26
espace-chasse@orange.fr - www.espace-chasse.fr

G.G.C. de l'Andlau

Un nouveau comité a pris les rênes du groupement, suite au départ de Robert Blanck qui reste néanmoins président d'honneur. Fer de lance du groupement, le petit gibier qui fait déjà l'objet de toutes les attentions de la nouvelle équipe, avec l'organisation d'un groupement d'achat qui a permis d'acheter 500 faisans de repeuplement, le financement d'une nasse à corvidés pour chaque lot de chasse et la tenue d'une journée des gardes-chasse. Le bénéfice de ces opérations est bien entendu réservé aux locataires à jour de cotisations et comme le souligne André Aurig, le nouveau président, « les locataires sont invités à payer leurs cotisations, car l'union fait la force ! ».

Contact : 03 88 78 38 91
et 06 01 94 14 75.

Un nouveau centre de collecte des prélèvements « trichines » a été mis en place chez Michel Wack, 4 Rte de la Schaffhardt à Illkirch.

Tél. : 03 88 66 19 77
et 06 09 26 17 63



De g. à d. : Richard Metzger (1^{er} vice-président) et Belle, Michel Eber (secrétaire) et Amande, André Aurig (président), René Schaal (trésorier adj.), Pascale Golfier (2^{ème} vice-présidente et secrétaire adj.), Alfred Goetz (trésorier).

Erratum

Deux erreurs se sont glissées dans le petit carnet Infos' Chasse 67. Le numéro du téléphone portable de Gérard Thiry (conducteur U.N.U.C.R.) est le 06 13 09 01 94. Le numéro du téléphone portable de Michel Vernevaut (président S.L.C. du Champ du Feu) est le 06 87 18 96 72.



U.N.U.C.R.

Emmanuel Seel de Haguenau, vient d'obtenir son agrément de conducteur de chien de sang. Il se tient à votre disposition avec son chien Chablis vom Teufelslied au 06 60 85 25 84. N'hésitez pas à l'appeler !



Le plein d'essences

Dans la forêt communale de Rosheim, un forestier vient de planter 1000 cèdres de l'Atlas. Il s'agit d'anticiper les éventuelles conséquences d'un éventuel réchauffement climatique, en trouvant des essences capables de se contenter d'un climat moins humide que celui qui règne actuellement dans notre région.

L'histoire ne dit cependant pas si, biodiversité oblige, les cèdres de l'Atlas seront accompagnés des mouflons de la même origine ...

Pour votre prochaine voiture, visez le juste prix !

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).



Depuis 20 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.

Christophe Klein, chasseur passionné avec 27 permis à son actif.

Avec une moyenne de 300 clients par an, Klein Inter Autos a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5, rue Ste Anne - 67150 ERSTEIN - Tél 03 88 98 80 11
www.kleininterautos.com - kleininterautos@9business.fr



Les chasseurs au sommet

La fédération a participé pour la première fois à la fête du Champ du Feu, en tenant un stand le dimanche 6 juillet non loin du plus haut sommet bas-rhinois. Cette opération de communication vis-à-vis du grand public et plus particulièrement des autres usagers de la nature, a permis de prendre contact avec une bonne centaine de personnes et de leur expliquer les enjeux auxquels font face les gestionnaires de la faune sauvage. L'opération co-organisée avec l'O.N.C.F.S. représenté par Nicolas Flon, était orchestrée par Michel Gewinner le 1^{er} vice-président de la F.D.C.67 mais aussi maire du Hohwald, secondé par Jonathan Fischbach, Franck Demonte et Hubert Reinling. Malgré le mauvais temps, il est apparu que ce type d'opération mérite d'être mené de façon plus récurrente, un objectif qui sera facilité par la mise en place du projet Mobil' Faune dans les prochains mois.

Nos partenaires

Le 27 juin au soir, de nombreux chasseurs du nord du département se sont retrouvés chez NISSAN LNG GRASSER à Haguenau, où était organisée une grande soirée «chasse». L'occasion de découvrir les nombreux 4x4 de la gamme Nissan, mais aussi les stands des partenaires de la soirée: *Animkap, Frankonia et Dima Hunting.*



De g. à d., Mrs David Cantot (service commercial), Franck Wassmuth (directeur) et Claude Enderlé (responsable après-vente).



Retriever Club de France : épreuves sélectives 2008 en Alsace.

Le dimanche 22 juin, la délégation Alsace du retriever club de France, réunie autour de Daniel Lack et Bertrand Muller, a organisé sa traditionnelle rencontre annuelle dédiée aux épreuves sélectives A et B, au TAN et à l'examen de confirmation.

Cette année la réunion s'est tenue à Matzenheim, grâce à la générosité de Messieurs J.-P. Leppert, président de l'A.P.P. de Matzenheim et J.-P. Florentin, président du G.G.C. de la Scheer. L'A.P.P. de Matzenheim avait mis à notre disposition deux de ses plans de cuisinier de ses membres. Quant aux épreuves sur terre, elles se déroulèrent sur les terrains du lot de chasse communal de Matzenheim, dont J.-P. Florentin est l'adjudicataire.

• 59 chiens venus d'Alsace, de Lorraine, de Suisse et d'Allemagne, représentant les 6 races de retrievers étaient présents.

• 28 chiens affrontèrent l'épreuve sélective B. Cette épreuve, réservée à des chiens bien mis, combine exercice d'obéissance, rapports d'apportables en plaine, dans les taillis ou en eau profonde et enfin rapport à l'aveugle d'un gibier froid. 6 chiens ont réussi cette épreuve, empochant ainsi leur ticket d'accès aux fields trials pour retrievers. Quant au TAN (test d'aptitude naturelle) et à l'épreuve A, 31 chiens s'y présentèrent. Le TAN pour retrievers est réservé aux chiens âgés de 9 à 24 mois et ne nécessite pas une éducation particulière.

Y sont testés la sociabilité des chiens, leur absence de peur aux coups de feu, leur goût du rapport sur terre et à l'eau, ainsi que leurs qualités de nez. L'épreuve A quant à elle requiert un certain degré d'éducation et se situe, en matière de difficulté, à mi-chemin entre le TAN et l'épreuve B. Ce sont enfin 21 chiens qui se sont soumis à l'examen de confirmation et tous furent admis. On retiendra pour finir le comportement exemplaire de tous, chiens et humains, donnant à cette journée son caractère convivial et son esprit sportif. La propreté du site de l'A.P.P. fut notamment préservée grâce à la discipline des maîtres qui s'étaient vu remettre des sachets «ramasse crottes» au secrétariat. Leur comportement exemplaire et responsable, a permis de donner aux nombreux visiteurs présents une autre image du chien que celle véhiculée par trop de médias et d'élus ces derniers temps. Cela devrait aider à pérenniser l'accueil de notre délégation en ce lieu si charmant.

Pour la délégation Alsace, J.-M. Wurtz



Christophe Maes et Joël Dietenbeck, nouveaux gérants des sociétés Dima Hunting et Espace Chasse.



G.G.C. Niederbronn les Bains

Intervention du président G. Jung lors de l'assemblée générale du groupement :

La saison 2007/2008 a été exceptionnelle à plus d'un titre : avec un tableau de bêtes noires exceptionnel : + 37 % dans le nord des tableaux de sangliers records dans certains territoires des prix de céréales montant en flèche

Une sectorisation est annoncée par le FIDS pour les locataires négligents peu enclins à faire de la prévention de dégâts. La prévention dans les semis de maïs est, sans aucun doute, la plus facile à mettre en place (pendant la période de semis de maïs : agrainage linéaire en forêt et affût exclusif sur la plaine jusqu'après la levée des semis).

Comment a-t'on pu arriver à une telle population de sangliers (comparable à celle de 2000/2002) ?

Les chasseurs ont leur part de responsabilité en faisant trop de limitation de poids (jusqu'à 35 kg pour certains).

Mais, à mon avis, la cause principale est le réchauffement climatique : avec des hivers très doux, pratiquement sans gelées, les pertes hivernales sont inexistantes.

Autre conséquence de ce réchauffement : des glandées à répétition qui agissent sur la reproduction de nos bêtes noires comme un catalyseur (rut plus précoce, forte augmentation des poids et surtout une explosion de naissances qui peut dépasser 200 %, alors qu'elle n'est que de 100 % pour une année sans glandée.

De plus, ces glandées provoquent des dégâts sur les prairies que les suidés retournent pour équilibrer leur alimentation en protéines. Lors d'une forte glandée, la quantité de glands est de 15 à 20 fois supérieure à ce que représente l'agrainage des chasseurs. De plus, lorsque les glands tombent début septembre, les bêtes noires ne mangent plus de maïs pendant environ 3 mois.

L'agrainage, s'il est pratiqué dans la limite de l'arrêté préfectoral en cours, ne fait pas augmenter la population ; au contraire, il aide à maintenir les

suidés en forêt, loin des cultures, et permet de nombreux prélèvements.

J'estime que le cheptel global dans le nord du département est supérieur d'environ 60 % en ce début d'année par rapport à la même période de l'année passée (200 % - 137 % = 63 % environ).

Les remèdes pour baisser la densité de sangliers :

les consignes de tir ne doivent protéger que les laies suitées et les laies de tête dans les compagnies; le nombre de journées de battue doit être augmenté, ainsi que les affûts en plaine.

Les prélèvements doivent au moins arrêter la progression du cheptel dans un premier temps et abaisser la population de façon significative par la suite. De plus, la peste porcine risque de s'enflammer en raison de ces populations pléthoriques. Une aide pour écouler la venaison serait la bienvenue chez les chasseurs ; ils ne sont pas favorables à la destruction des sangliers par incinération.

CHEVREUILS

Les bailleurs demandent des tirs de réduction dans les lots surpeuplés pour éviter les engrillagements.

Plus de 30 années d'expérience au service des Chasseurs de Grand Gibier et de l'aménagement des territoires

CRUD'SCROFIX

Pour attirer en particulier les sangliers et à un degré moindre les cervidés et ainsi mieux les cantonner en forêt.

Sac de 25 kg
Quantité palette, nous consulter

20 €



35 €

SCROLIQ

Le goudron facile d'emploi

Le carton de 6 bouteilles de 1,250 kg 35 €



VIT'CALL

Radiodiffuseur au format très compact, émet des sons très puissants. Sangliers ou canards

99 €



PORTE GIBIER

Fixation sur support APV Conçu pour être positionné sur un emplacement de crochet d'attelage.

150 €



GOUDRON SP SANGLIER

Nos goudrons sangliers à viscosités adaptées résultent de la distillation du bois de pin.

Le bidon de 5 kg 20 €
Le pack de 4 65 €

20 €



CINGLAVIT

Super attractif sanglier hyper concentré.

Le carton de 6 bouteilles de 500 g 35 €

35 €



FISHVIT

Arôme liquide goût poisson très attractif pour les sangliers.

Le bidon 5 kg 35 €
Carton de 6 bidons de 500 g 35 €

35 €



SPRAYVIT

Pulvérisateur d'arômes de laie en chaleur, Programmable de 1 mn à 4 heures.

Scrofarut spray 300 ml / 500 pulv
Pamvit spray : 300 ml / 500 pulv
Trulvit spray : 300 ml / 500 pulv
(25 € la recharge)

60 €



GOUDRON VEGETAL

Goudron dit de "Norvège" Plus liquide que le goudron SP sanglier.

Le jerrican 5 kg 17,50 €
Le pack de 4 jerricans 60 €

17,50 €



35 €

PLUX'PLUSVIT

Effets désinfectants, bactéricides, et répulsifs sur les parasites externes des sangliers.

La bouteille 1,100 kg 35 €
Le bidon 5 kg 125 €



Documentation gratuite sur l'ensemble de notre gamme sur simple demande

Z.A. du Bigot

45120 CORQUILLEROY (France)

Tél. : 02 38 98 73 23 - Fax : 02 38 93 14 42

E-mail : vitex45@wanadoo.fr

www.vitex-chasse.com

S.L.C. de Saverne

Le 29 juin les membres du comité de la S.L.C. ont à nouveau fait le plein de convives pour leur fête d'été, avec pas moins de 131 personnes qui se sont déplacées pour déguster le sanglier à la broche avant de s'affronter aux concours de tir.

Classement du concours de tir :

Hommes	Wagner Pratico Keres Mimo Lossaint Karcher Lacker
Femmes	Braun Anita Stuber Elisabeth



Christian Krimm le président (à droite) et son comité. Heureux !

Chaud devant !

Depuis août 2003, le Fonds de Garantie indemnise les victimes de collisions routières impliquant un animal sauvage, à condition qu'aucune garantie d'assurance ne joue et que l'animal ne soit pas l'objet d'une action de chasse. Par ailleurs, depuis juin 2007 l'abattement de 300 Euros qui limitait la réparation apportée par le Fonds a été aussi supprimé, les bénéficiaires d'assurance tous risques peuvent donc obtenir le remboursement intégral de leur franchise en cas de collision avec la faune sauvage. Ce dernier point a généré en 2007 le dépôt de 6000 demandes de remboursement auprès du Fonds, qui s'attend cette année à un chiffre voisin des 20 000 dossiers. Après avoir réglé près de 9 millions d'Euros en 2007, l'organisme prévoit d'atteindre les 20 millions en 2008. Dans ces conditions il s'interroge sur les actions récursoires qu'il pourrait engager, en clair désigner un responsable chargé de payer la note ! A l'heure actuelle la jurisprudence admet que la responsabilité pour faute peut être engagée



contre le détenteur du fonds de chasse, ceci quand les animaux sont en surdensité et que le fonds n'est pas suffisamment chassé. La responsabilité de l'administration peut aussi être mise en cause pour insuffisance de balisage des routes, quant à l'automobiliste il doit rester maître de sa vitesse et de son véhicule.

A fin mai 2008 et avec 464 dossiers de déclaration d'accident, le Bas-Rhin se situait à la 7^{ème} place dans la liste du nombre de dossiers reçus par département, le sanglier représentant 46% des causes d'accident, le chevreuil 34% et le cerf 5%.

Agenda

• Tir

Le stand de tir de Niederbronn les Bains organise un ball-trap populaire **le 31 août**.

Inscriptions : 03 88.09 09 74

Le Club de tir de Boersch organise un concours de ball-trap en clôture de saison les 6 et 7 septembre.

Inscriptions : 06 07 53 87 20

• Gardes-chasse

Le G.G.C. de l'Andlau organisera une rencontre des gardes-chasse du groupement, **le 27 septembre** au Cep de Vigne à Innenheim. Pour clore la journée de façon conviviale, un repas sera offert aux gardes-chasse. Renseignements et inscriptions au 06 85 53 97 03.

• Piégeage

La prochaine formation « piégeurs » se déroulera **les vendredi 12 et samedi 20 septembre 2008** à Avolsheim. Renseignements et inscriptions à la fédération ou J. Fischbach 06 86 80 24 85

• Sports de nature

Samedi 18 et dimanche 19 octobre se tiendra le 1^{er} salon des activités et sports de nature, organisé à Dossenheim / Zinsel par la commune et le Parc naturel des Vosges du Nord. La chasse et la pêche seront représentées, en plus des très nombreuses autres activités dites non-appropriatives. Rens. : 03 88 70 00 04

• Jeunes chasseurs

Les dates des battues sur les territoires-école de la fédération sont fixées et les jeunes chasseurs sont d'ores et déjà invités à s'y inscrire.

Fleckenstein

Vendredi 17 octobre

Lundi 10 novembre

Vendredi 5 décembre

Lundi 22 décembre

Vendredi 30 janvier

Herrenwald

Samedi 22 novembre

Samedi 27 décembre

Nota : A l'exception du **22/12**, le repas de chasse sera dorénavant tiré du sac et pris autour du feu.

Rappel : est considéré comme étant jeune chasseur toute personne de moins de 35 ans et/ou dont le permis a moins de 10 ans. Renseignements et inscriptions J. Fischbach : 06 86 80 24 85 et jonathan@fdc67.

EPHÉMÉRIDE

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

JUILLET 08		
1 juillet	☾	04h31 à 22h34
5 juillet	☽	04h33 à 22h33
10 juillet	☽	04h38 à 22h30
15 juillet	☽	04h43 à 22h26
20 juillet	☽	04h48 à 22h21
25 juillet	☽	04h54 à 22h15

AOÛT 2008		
1 août	☽	05h03 à 22h06
5 août	☽	05h08 à 22h00
10 août	☽	05h15 à 21h51
15 août	☽	05h22 à 21h43
20 août	☽	05h29 à 21h33
25 août	☽	05h36 à 21h24

SEPTEMBRE 2008		
1 septembre	☽	05h46 à 21h10
5 septembre	☽	05h52 à 21h02
10 septembre	☽	05h59 à 20h51
15 septembre	☽	06h06 à 20h41
20 septembre	☽	06h13 à 20h30
25 septembre	☽	06h20 à 20h20

G.G.C. Alsace Bossue

Si les bons comptes font les bons amis, alors les chasseurs d'Alsace Bossue vivent leur passion dans un Eden, car leur assemblée générale fut l'occasion de constater une transparence absolue sur le plan financier. Les deux anciens groupements (*Val-lée de la Sarre et de l'Eichel*) ont en effet versé l'intégralité de leurs fonds au profit du nouveau groupement qui les réunit, soit un total de plus de 4000€.

Après les points statutaires, le président H. Kastendeuch a présenté le projet d'installation de 12 remontées



Heini Kastendeuch remettant un chèque de 2000€ à Marcel Lutz, président de la S.L.C.T.S. de Sarre-Union.

à gibier sur le canal des Houillères, ce projet étant identique à celui qui a été mené sur le Canal de la Marne au Rhin. Par ailleurs, une réflexion est menée avec la D.D.E. quant à la problématique des collisions sur les axes routiers.

Une meilleure signalisation devrait permettre à l'avenir de sensibiliser les usagers de la route. Gérard Lang a ensuite présenté les projets de la fédération, avant la clôture de séance où la Société de tir de Sarre-Union s'est vu remettre une subvention de 2000€ permettant l'achat d'un nouveau lanceur de plateaux.



Le Canal des Houillères sera lui aussi équipé de remontées à gibier.

Société de tir de Niederbronn les Bains

Jean-Yves Host et Jean Ernenwein, respectivement président et vice-président du Comité départemental de ball-trap, ont organisé le 8^{ème} championnat de ball-trap du comité départemental le 14 juillet dans le cadre verdoyant du stand de tir de Niederbronn les Bains. Après avoir remercié les nombreux sponsors et le Club de tir de Boersch pour sa participation à la compétition, le président Host a remis les prix aux meilleurs tireurs.

Classement

Messieurs : Karcher, Jean-Claude, Wagner Vincent, Hofferer Engo, Kethres Marcel, Dietenbeck Joël.

Dames : Braun Anita, Coluccio Antoinette

Juniors : Darnis Franck





ARMOIRE FROIDE
pour grand gibier

MODELE AF1 pour
3 chevreuils ou 2 sangliers
Dim. ext. :
H 1840 x L 770 x P 740

**LA PROTECTION
PAR LE FROID**



**COFFRE-FORT
POUR ARMES**
Plus de 40 modèles
**CATALOGUE
GRATUIT**

HARTMANN

TRESORE France

Tél. 03 88 07 32 15

**VOUS AUSSI,
RÉALISEZ VOS RÊVES**

NAMIBIE JUIN 2008

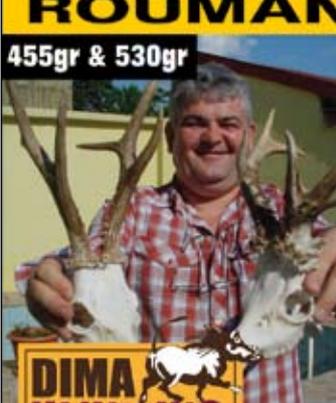


44 pts



358 pts

ROUMANIE MAI 2008



455gr & 530gr



644gr & 732gr



Tél. +33 (0) 977 900 975 • www.dima-hunting.fr

A.B.R.C.G.G.

Cette année encore, l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier a organisé son brevet « Grand gibier » au stand de tir de l'A.P.T.O. à Obernai. Seuls douze candidats ont réussi à passer au travers des épreuves théoriques et pratiques, qui ont ponctué une journée mettant fin à de longs mois de préparation. Celles et ceux qui ont eu la chance de se voir remettre l'insigne d'or et d'argent ne cachaient pas leur émotion, quant aux autres il leur reste les épreuves de rattrapage organisées dans les départements limitrophes.

Dans tous les cas, « l'important c'est de participer » comme l'a souligné le président Thierry Neff en félicitant toutes les personnes inscrites à cette session.

Les résultats : Candidats du Bas-Rhin :

Brevet 1^{er} degré - insigne argent

GOLFIER-METZGER Pascale
LEMAITRE Michel
ROQUESALANE Georges

Brevet 2^{ème} degré - insigne or

FREY Muriel
MULLER Stéphane
HALTER Paul

SCHMEISSER Christian

STEINMETZ Denis

Candidats du Haut-Rhin :

Brevet 2^{ème} degré - insigne or

BOVE Pierre
GRAS Gilbert
HARTMANN Jean-Paul
KNITTEL Thierry



Un petit coucou des « Filles du guichet »

Chers Amis Chasseurs, les validations du permis de chasser, cru 2008/2009 par la formule du « Guichet Unique » ont, cette année encore, donné satisfaction à la quasi-totalité d'entre vous et ont permis à plus de 4700 chasseurs de s'adonner à leur passion dès le 1^{er} juillet. Quelques uns pourtant ont été agacés par le fait que nous réclamions une enveloppe timbrée à

leur adresse pour le retour. Nous vous devons donc une petite explication quant à l'avantage de l'enveloppe jointe :

- d'une part, c'est un gain de temps considérable pour nous « les filles » ;
- et d'autre part, l'assurance de l'exactitude de votre adresse puisqu'elle aura été écrite par vos soins.

Nous vous remercions pour votre compréhension, vous souhaitons une excellente saison de chasse et vous adressons nos plus cordiales salutations.



La photo dévoile une erreur. Si vous la trouvez appelez-nous à la FDC au 03 88 79 12 77. Les filles vous feront un Schmutz am Neye Jahr!!!




Education Pension



Route de Baerendorf • F-67320 KIRRBURG
Tél. +33 (0)3 88 01 99 20 - Fax +33 (0)3 88 01 91 82
www.educanin.fr - info@educanin.fr



LE CONSEIL DE CLÉMENT

Bien transporter son chien



Une étude de l'automobile club allemand (A.D.A.C.) a révélé le risque que représente la présence d'un chien à bord d'une voiture en cas d'accident, ce risque étant potentiellement mortel pour le chien mais aussi pour les autres occupants du véhicule. Le seul et unique système de transport présentant une protection pour le chien et les autres occupants de la voiture, est la cage de transport placée dans le coffre. Elle doit de préférence être sanglée à l'aide des crochets d'arrimage qui équipent tous les coffres de 4x4 et de breaks, la présence d'une grille de séparation entre le coffre et l'habitacle étant un gage supplémentaire de sécurité. Comme pour la ceinture de sécurité, la cage de transport doit être utilisée quelle que soit la longueur du trajet. N'oubliez pas non plus une bonne ventilation de l'habitacle, une protection de la cage contre les rayons solaires et des pauses régulières pour dégourdir les pattes et abreuver votre fidèle compagnon.

Bonnes vacances!



Le P.G. en A.G.

C'est le 24 juin à Avolsheim, que les adhérents de l'Association Bas-Rhinoise du Petit Gibier ont organisé leur première assemblée générale. Dans son rapport moral, le président Fernand Grasser a exhorté ses troupes à croire en l'avenir car « le petit gibier n'est plus le parent pauvre de la fédération des chasseurs » et que « les agriculteurs vont devoir changer leurs modes de culture » sous la pression des normes environnementales et aussi du grand public. Ce dernier point fut l'occasion de rappeler que les victimes des coulées de boue qui ont submergé de nombreux villages en début d'été, sont à compter parmi les alliés potentiels des chasseurs de petit gibier. Les deux chevaux de bataille pour les prochains mois sont déjà connus. Tout d'abord l'organisation d'une veille quant à l'entretien des bords de cours d'eau et de haies, puis la demande d'une réglementation pour la non-fauche des bandes vertes entre le 1^{er} avril et le 31 juillet. A ce propos, les chasseurs sont invités à noter et photographier

les destructions de nids et de jeunes animaux (chevillards, levrauts, etc...), afin que l'A.B.R.P.G. puisse étoffer ses dossiers de documents iconographiques plus percutants que de longs discours. Après le rapport moral, Christian Dronneau représentant du service environnement de la Région Alsace, a fait un exposé fort intéressant sur le projet de trame verte auquel de (trop) rares chasseurs se sont associés. Pour l'heure seule l'association de chasse de Seebach a su exploiter l'aide financière attribuée à la reconstitution de biotopes, mais d'autres projets seraient les bienvenus. Il s'agit en effet de reconstituer un maillage permettant de mettre en réseau un maximum d'espaces naturels dans la région, les fameux corridors écologiques qui prennent souvent la forme de haies champêtres tellement bénéfiques à la petite faune de plaine.

Il peut compter sur l'A.B.R.P.G. pour lui assurer un avenir!



G.G.C. Ungersberg / Haut-Koenigsbourg

C'est à Albé que s'est tenue l'assemblée générale du groupement, en présence d'une bonne partie des locataires ou de leurs représentants. Le président J.-P. Florentin a rappelé que « tout ce qui avait été décidé lors de la dernière assemblée a été fait » et n'a pas manqué de remercier les locataires pour leur engagement en faveur de la sectorisation des dégâts de sangliers. Michel Gewinner, responsable de la commission grand gibier, a martelé l'importance de réguler le sanglier de façon régulière, en insistant sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à tirer plus de laies. Pour les éleveurs de montagne l'indemnité des dégâts est une chose, mais elle ne remplace pas la perte de matière.

Concernant les grands cervidés, il a mis en garde les locataires contre les bracelets C3 de confort, car augmenter ces bracelets revient à devoir augmenter tous les bracelets et ceci aboutit à une double peine (*prix des locations et amendes pour non-réalisation*). Il conviendrait de s'en tenir

à la réalité, ce qui éviterait également des attributions excédentaires alors que certains secteurs sont quasiment vides de grands cervidés. A ce propos, il semblerait que certaines chasses aient prélevé des grands cervidés pour la première fois depuis 35 ans, ceci étant peut-être expliqué par une redistribution géographique des animaux qui fuient les secteurs où la pression de chasse et/ou le dérangement sont trop importants.

Christian Muller, responsable de la commission « chevreuil », a invité les locataires à participer à l'enquête qui permettra de mieux connaître l'espèce sur le groupement (physiologie, comportement face au lynx, dégâts, etc). Jonathan Fischbach quant à lui a rappelé ses missions dans le cadre des examens trichines, ainsi que son implication dans les travaux du Comité départemental des espaces et sites d'itinéraires de nature. Avant



Teckel Club d'Alsace



Le 14 juillet, la délégation Alsace du teckels Club organisait sa journée à Osthouse. Plus d'une centaine de « teckelistes » alsaciens ont répondu à l'invitation de Muriel Frey, organisatrice de l'évènement.

Comme chaque année, plusieurs ateliers étaient proposés ; confirmation, sécurité, initiation au terrier, éducation du chien, avec une nouveauté, la course de teckels qui à remporté un franc succès. Un parcours ludique pour les enfants et leurs chiens, mais aussi le test de comportement (*marche en laisse, dépose libre, marche au milieu d'un trafic routier et docilité*) ont étoffé l'après-midi.

La journée s'est achevée avec le challenge « Jean SIMON » récompensant le meilleur teckel de travail Alsacien de l'année 2007, remis à Brennecke vom Teufelslied appartenant à R.FREY et le challenge « Ernest LEY » récompensant le meilleur chien de beauté Alsacien de l'année 2007, remis à Adélaïde du Dom Teckel appartenant à J.-P. TELEWIAK. Rendez-vous l'année prochaine, même heure, même endroit!

Roland Frey

de clore la séance, il a été décidé de reconduire le montant des cotisations (0.10 €/Ha), l'opération pierre à sel et la subvention de 400 € à l'U. N.U.C.R. qui selon le président doit « rester un partenaire privilégié ». Après cette réunion, tous les participants ont été invités à reprendre des forces autour du sanglier à la broche organisé par Claude Weber.



A propos des bracelets daims

En-dehors du secteur «Daims»

Avis aux locataires de chasse.

Tous les ans, un certain nombre de bracelets «Daims» sont attribués en vue de prélever les animaux présents (souvent échappés d'enclos) dans les zones où la présence de l'espèce n'est pas souhaitée. Les bracelets sont demandés par l'O.N.F. et mis à la disposition de tous les chasseurs situés dans le périmètre des agences concernées. Les personnes à contacter pour récupérer un bracelet sont :

Pour l'agence de Haguenau :

Patrice STOQUERT (*Obersteinbach*),
téléphone : 03 88 09 55 42, portable : 06 80 14 02 38.

Eric KEISER (*Langensoultzbach*),
téléphone : 03 88 05 83 20,
portable : 06 24 24 66 73.

Pour l'agence de Saverne :

Hubert HOLVECK (*Oberhof*),
téléphone 03 88 70 17 65
Sébastien GREINER, restaurant
La Porte Haute à Sarre-Union :
03 88 00 22 43.

Henri LEY (*Sarre-Union*),
téléphone : 03 88 00 13 24,
portable : 06 23 24 61 65.

Pour l'agence de Schirmeck :

Bernard CALVET (*Villé*),
téléphone : 03 88 57 25 02,
portable : 06 24 24 66 70.
Nathalie CONTU (*Schirmeck*),
téléphone : 03 88 47 46 36

Nous rappelons néanmoins que les dates d'ouverture et fermeture sont à respecter, bien que le bracelet permette de prélever aussi bien les mâles que les femelles :

Daim mâle **15/08/2008 au 01/02/2009**

Daim femelle et jeune de l'année **23/08/2008 au 01/02/2009**

Tir du Cerf : les basiques

RAPPEL DU SCHEMA DEPARTEMENTAL

LE PLAN DE CHASSE DU CERF MALE DANS LE BAS-RHIN

OUVERTURE LE 1 AOUT

TIR AUTORISE

DAGUETS DE 1 AN



PAS DE PRELEVEMENT DE 2 A 7 ANS INCLUS

CERFS DE 10 ANS ET PLUS avec une tolérance de 2 ans



- Le tir se fera dans la classe d'âge quelle que soit la corpulence, la hauteur ou la configuration des bois.
- Dans le cas du tir d'un cerf âgé de 2 à 7 ans, il y aura une diminution d'attribution de 1 C3 l'année suivante.
- Dans le cas de récidive du tir d'un cerf juvénile facilement reconnaissable (2 à 5 ans) la diminution d'attribution sera de 2 C3.



Invitation

Le G.G.C. « Plaine de la Bruche » et le corps des sapeurs-pompiers de Bergbieten organisent une simulation d'accident de chasse en grandeur nature. Vous êtes cordialement invités pour acquérir les bons réflexes qui peuvent sauver une vie.

mercredi 3 septembre à 18h30 - Bergbieten

Inscription obligatoire auprès d'Alfette Schaeffer: 06 03 10 43 25

Verre de l'amitié



ALARIA ALATA et congélation des carcasses



J.-L. Ries

L'infestation des sangliers par *Alaria alata* n'est pas un épiphénomène et il faudra « vivre avec ». En cas de suspicion sur une analyse individuelle, confirmée par l'A.F.S.S.A., il y a saisie de la carcasse. Celle-ci ne sera pas indemnisée par l'Etat

Pour les lots de chasse ayant déjà eu plusieurs cas de sangliers infectés par *Alaria alata* et mis en congélation, il est de l'intérêt du locataire de mettre les sangliers à la benne contre 60€ sans faire l'analyse de trichine.

Le traitement par le froid des sangliers en suspicion d'*Alaria* permet la consommation des sangliers.

Il existe actuellement 2 filières pour un tel traitement :

- la filière Fédération des chasseurs
- la filière Centre de traitement agréé.

La filière Fédération des chasseurs

La DSV transmet, par fax, la liste des locataires concernés par une suspicion, à la FDC pour les locataires qui ont signé l'autorisation d'informer la FDC. La Fédération des chasseurs organise la congélation chez M. Alphonse Kleindienst à Soufflenheim.

- Dépôt des carcasses tous les vendredis de 16 h 15 à 17 heures.
- Reprise quinze jours plus tard c'est-à-dire le vendredi à la même heure.

Elle met à disposition ses techniciens pour la réception et la libération des carcasses, ainsi que pour les enregistrements de température.

Pour faciliter la mise sous film des sangliers, il est nécessaire de couper les pattes. Il serait aussi judicieux d'apposer le bracelet à l'oreille, ce qui en facilitera également la lecture

Le coût de l'assainissement est de 5 euros par sanglier (15 jours) à la charge du chasseur et sera facturé par la F.D.C.

Le coût de stockage supplémentaire est de 10 euros par sanglier et par mois. (en cas de non récupération le vendredi entre 16 h 15 à 17 heures après l'assainissement).

Tout mois entamé est dû.

La filière Centre agréé «grossistes».

Les sangliers en suspicion d'*Alaria alata* peuvent également être livrés directement aux grossistes. Ces sangliers doivent être accompagnés de leurs abats.

Les structures agréées peuvent faire le traitement par la congélation des carcasses, après découpe et traçabilité.

La F.D.C. informera la D.S.V. en cas d'utilisation de cette voie par un chasseur.

Vu l'éloignement des grossistes et du coût du transport, la filière « grossiste » ne sera vraiment rentable qu'en période de battue.

Situation de la chambre froide de M. Kleindienst: en venant de Rountzenheim, après les premières maisons de Soufflenheim, prendre à droite direction station d'épuration. La chambre de congélation est située dans un grand hangar en plein champ.



NATURE ET TERRITOIRES
DISTRIBUTION
RN 92 BP120 ST-MARCELLIN
FAX : 04 76 38 11 79
www.ntd.fr

LES BOITES A FAUVES



CATALOGUE GRATUIT AU:

Nom: _____
Prénom: _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____
CP: [] [] [] [] [] Commune: _____

- Vous êtes ...**
- Chasseur de grand gibier
 - Chasseur de petit gibier
 - Eleveur de
 - Piégeur
 - Garde-chasse
 - Professionnel du monde de la chasse
 - Possesseur d'un chien
- merci de renvoyer ce coupon à :

N.T.D
RN 92 BP120 ST-MARCELLIN

N° Vert 0 800 80 52 85

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Retour en images...



... sur la fête de la chasse

GRANDE
JOURNEE
DE LA CHASSE
←
KOLBSHEIM



Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration 6 MAI 2008

Présents :

Le Président :

G. Lang (*pouvoir E. Caspar*)

Le 1^{er} Vice-président : M. Gewinner

Le 2^{ème} Vice-président : F. Ott

Le secrétaire : F. Rolin
(*pouvoir de B. Schnitzler*)

Le trésorier : Y. Gewinner

Les Administrateurs :

H. Kastendeuch, B. Neumann,
C. Kleiber, F. Minck,
B. Schnitzler, F. Grasser.

Absents excusés :

MM. C. Klein, G. de Turckheim,
E. Caspar, F. Obry, A. Berthelen.

Invité : M. Jean Schieber-Herrbach.

Affaire Titeux

Il a été décidé, à l'unanimité :

- de donner mandat à Maître Schieber-Herrbach pour défendre les intérêts de la FDC 67 dans la procédure d'appel interjetée par M. Titeux contre le jugement du Conseil des Prud'hommes ;
- de donner également mandat à Maître Rosenblieh, Avocat de la Cour d'Appel de Colmar, pour défendre les intérêts de la FDC 67 dans cette procédure.

Affaire Stenger

Dans le procès Stenger, après sommation interpellative d'huissier, il apparaîtrait qu'une concertation préjudiciaire à la FDC 67 ait eu lieu entre différentes personnes. Le Conseil donne pouvoir à son président d'engager toutes actions utiles et nécessaires à la défense de la Fédération.

Approbation du CA du 17 avril 2007.

Le Compte rendu du CA du 17 avril 2007 est approuvé à l'unanimité (*moins les abstentions des administrateurs absents le 17 avril*).

Rédition du livret hors Série Sécurité.

Il a été décidé à l'unanimité de faire rééditer 2000 exemplaires du livret hors série « Sécurité » selon le devis de Sicop.

Espace Chasse et Environnement.

Il a été décidé à l'unanimité de :

- donner le nom de « **ESPACE CHASSE ET ENVIRONNEMENT** » au site de la maison forestière de Geudertheim et du Herrenwald ;

- de donner le nom de « **CYNE'TIR** » abréviation de « **Cynégétique tir** » au cinéma de tir qui sera construit par la FDC 67 ;
- valider le plan de masse et l'implantation des parkings du Cyne'tir et de la Maison forestière de Geudertheim ;
- valider la coupe schématique, façade est et sud, plan du Cyne'tir avec, en supplément, une salle de réunion, le hall, le salon, le tout conçu par M. Philippe Hammann ;
- de retenir M. Philippe Hammann comme architecte pour cet ensemble Cyne'tir selon les honoraires prévus dans l'appel de candidature ;
- donner mandat au président pour solliciter l'architecte M. Hammann pour préparer la demande de permis de construire ;
- valider le plan technique du Cyne'tir élaboré par BK média (*Allemagne*) ;
- donner mandat au président, quand toutes les conditions suspensives seront réalisées, de signer, respectivement, les actes d'achats du Herrenwald et de la Maison forestière de Geudertheim ainsi que le bon de commande de BK média aux conditions indiquées sur le devis et de faire démarrer les travaux ;
- de demander à l'Entreprise Sicli, représentée par M. Boquel, de faire un devis pour la ventilation du Cyne'tir selon schéma de BK média ;
- donner mandat au président de consulter les banques pour l'obtention d'un prêt de 450 000 euros et aux membres du bureau pour le choix de la banque.

Il a été décidé à l'unanimité moins 2 abstentions de :

- donner mandat au président de choisir le géomètre (M. André Baur) pour faire les travaux pour délimiter la parcelle à acquérir par la suite et dont la FDC 67 assurera l'entretien en attendant.
- valider la convention avec Alsace Nature concernant le suivi scientifique de la flore du Herrenwald et la période de non-activité du centre de permis de chasser (15 mai au 31 juillet) en raison de la sensibilité au bruit de certaines espèces figurant sur la liste rouge régionale et en annexe 1 de la directive européenne oiseaux n° 79/409. (Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe etc ...).

Divers

Autocollant voiture des gardes-chasse. Pour des raisons de responsabilités de la Fédération des Chasseurs, le CA a repoussé, à l'unanimité, cette demande d'utilisation de grands autocollants 40 x 20 avec le nom de Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin destinés à être apposés sur la portière des voitures des gardes-chasse ou des particuliers.

Le CA est d'accord de subventionner un film sur les daims de l'Illwald de Jean-Paul Grossin, le jour où celui-ci sera mis en route. Il fera en son temps une annonce dans Infos'chasse pour informer les GGC et toutes les personnes qui souhaiteraient faire une souscription.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

L'AGENDA DU PRÉSIDENT

MAI 2008		
Mardi 6 mai Conseil d'Administration	Mercredi 4 juin Réunion groupe de chasseurs Monswiller	Jeudi 19 juin Réunion DDAF M. Wolff
Mercredi 14 mai Rencontre avec M. Richter LCEA	Jeudi 5 juin Réunion Notaire FARB	Vendredi 20 juin Réunion présidents GGC Nord
Mardi 27 mai Réunion avec M. Baur Géomètre Geudertheim Réunion de bureau	Vendredi 6 juin Visite Östringen Cyne'tir	Mardi 24 juin Réunion Infos chasse Réunion Mairie de Soufflenheim Réunion ABRPG
Mercredi 28 Mai Réunion avec ABRCG	Samedi 7 juin GGC Outre Forêt	Jeudi 26 juin Réunion PPC Conseil de l'Europe
Jeudi 29 mai Réunion Agriculteur Rountzenheim	Lundi 9 Juin Réunion avec la DSV Strasbourg Réunion avec la Région Alsace	Vendredi 27 juin Réunion manifestation Nissan,
Vendredi 30 Mai Réunion FDSEA Corbeau	Jeudi 12 juin Réunion CDFS	Lundi 30 juin Réunion Trame verte Seebach
JUILLET 2008		
Lundi 2 juin Réunion avec Techniciens	Lundi 16 juin Réunion Conseil d'administration	Mardi 1 juillet Réunion avec la Région
Mardi 3 juin Réunion Trame verte	Mercredi 18 juin Visite abrouissement chevreuils test sarasin	Mercredi 2 juillet Réunion Fédération Nord Est à Chalons



Présent à la Foire
de Strasbourg
du 5 < 15 sept. 08
Hall 20 Stand C70

Le véritable poêle à accumulation Tulikivi :

- 1 à 4 heures de feu pour 12 à 36 heures de chaleur !
- Chaleur par rayonnement plus agréable
- Haut rendement (>80 %)
- Authentique four de cuisson (option)

CHEMINEES HERVE GEHIN

ZA de Choisy - 88200 REMIREMONT
Tél. : 03 29 23 90 14
www.cheminees-gehin.fr
magasin ouvert du mardi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

TULIKIVI
C'est si froid dehors

PRESTIGE AUTOS

NOUVEAU A ILLKIRCH
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
DU BAS-RHIN



ISUZU

A PARTIR
de 13 800 € H.T.



**CHASSEURS, ENTREPRENEURS
ALLIEZ L'UTILE A L'AGRÉABLE**

ILLKIRCH - ☎ 03 88 67 24 50
www.prestige-autos.com

NATURA VALLÉE

Articles disponibles en magasin



15,30 €



**Goudron Végétal
Sceau de 5 kg**

11,50 €



**Bloc de Sol
minéral 12 kg**

39 €



Appeau à Sanglier

45 €

Appeau à Cerf

Frédéric RENARD, à votre service.

~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 ~ FAX: 03 88 47 16 85
Mail : naturavallee@orange.fr



Haguenau Chasse Tir

1, Place Barberousse
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 90 37 67
Fax : 03 88 90 40 28
haguenauchassetir@wanadoo.fr

Eric BASTIAN

Armurier professionnel

**Chasse - Tir - Collection
Armes - Munitions - Optiques
Accessoires - Couteaux - Vêtements
Aménagement de territoire ...**



Le Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes, est une association créée en 1990 à l'initiative des chasseurs du Bas-Rhin. Son objectif est d'effectuer des opérations foncières (acquisitions, locations de terrains), pour maintenir ou recréer des espaces refuges bénéficiant à la faune sauvage. Le financement de ces opérations est assuré par une contribution de solidarité versée par les locataires de chasse, mais aussi par des dons.

Compte rendu de l'assemblée générale du 17 avril 2008

Présents :

Gérard LANG
André BERTHELEN
Gilbert de TURCKHEIM
Yves GEWINNER
Fernand GRASSER
Henri KASTENDEUCH
Charles KLEIBER
François MINCK
Bernard SCHNITZLER
Patrick JUNG
Nicolas BRACONNIER

Excusés :

Jonathan FISCHBACH
Frédéric OBRY
Francis OTT
Fabrice ROLIN
Théo TRAUTMANN.

1. RAPPORT MORAL

Le président ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence. L'exercice écoulé a permis l'achat de 3.45 hectares de terrains répartis sur 10 communes, 17 parcelles qui forment 11 sites. La progression de l'emprise foncière continue mais on note une concurrence accrue pour l'accès au foncier. Le FARB est, à ce jour, propriétaire de 217 hectares répartis sur 154 communes, 802 parcelles soit 406 sites.

2. ACQUISITIONS DE TERRAINS DEPUIS AVRIL 2007

Commune	Surface
ANDLAU	8.35 ares
BAREMBACH	5.04 ares
BAREMBACH	4.04 ares
DAMBACH LA VILLE	1.19 ares
DAMBACH LA VILLE	6.80 ares
DIEFFENTHAL	11.52 ares
EPFIG	4.09 ares
LIXHAUSEN	8.59 ares
MELSHEIM	10.31 ares
ROUNTZENHEIM	59.66 ares
WEYER	52.00 ares
WEYER	79.88 ares
WEYER	30.00 ares
ZITTERSHEIM	15.50 ares
ZITTERSHEIM	25.10 ares
ZITTERSHEIM	8.40 ares
ZITTERSHEIM	14.00 ares

Surface totale :

3 ha 44 ares 47 centiares

Nombre de communes : **10**

Nombre de sites : **11**

Nombre de parcelles : **17**



3. PROJETS D'ACQUISITION

L'assemblée émet un avis favorable pour l'acquisition de l'ensemble des parcelles présentées.

4. RAPPORT FINANCIER

Le compte de résultat de l'exercice 2007 dégage un excédent de 42.824,51 €

Les principales recettes sont les suivantes :

52.274,28 € de contributions
383,40 € correspondant au produit de la chasse.

Les principales dépenses sont :

19.682,00 € d'achat de terrains.
2882,46 € de frais d'acquisition (frais de notaire).

9796,40 € de taxes foncières et autres taxes (taxes de remboursements).

POUR INFO

La contribution que vous versez au F.A.R.B., donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant versé. En clair, pour 100€ versés, il ne vous en coûtera finalement que 34 € ! Profitez-en et faites comme les 40% de locataires qui ont déjà soutenu l'action du F.A.R.B. en joignant l'utile à l'agréable ...

GiroBroyage
Plantation de haie
Aménagement
et entretien
de culture à gibier

Claude PAUL
67970 OERMINGEN
Tél. 03 88 00 87 22
06 74 21 19 47
claude.paul11@wanadoo.fr





Cette rubrique est dédiée à l'Espace Chasse & Nature du Herrenwald, entériné par l'assemblée générale d'avril 2008. Vous y retrouverez tous les deux mois les informations les plus récentes quant aux évolutions du projet, afin de vous permettre de suivre pas à pas chaque étape du chantier.

3 questions à ...

Pierre Gross, maire de Geudertheim

Infos' Chasse 67 - La Fédération des chasseurs du Bas-Rhin va bientôt construire un Cyné' Tir et plus tard installer son siège dans votre commune. De quel œil le maire voit-il ce projet ?

Pierre Gross - *Contrairement à l'installation d'une entreprise, ce projet d'ordre associatif n'aura pas d'impact économique important pour la commune en tant que telle. Par contre, il est fort probable que l'attractivité humaine qui sera exercée par le Cyné' Tir puisse engendrer des retombées pour nos commerçants et plus particulièrement pour les restaurateurs. Il y a aussi un autre aspect des choses qui serait une conséquence indirecte de votre présence à Geudertheim, c'est la notoriété de notre commune au travers des médias qui s'intéresseront au Cyné' Tir, notre entretien en étant déjà un bon exemple. Si je ne m'abuse le Cyné' Tir de la F.D.C. 67 sera le premier en France et ceci ne peut que susciter une vaste communication qui déborde largement du cadre strictement local. Le rayonnement de Geudertheim ne pourra qu'en profiter !*

IC 67 - Parlez nous un peu du passé de la maison forestière de la Sandgrube.

P. Gross - *La maison forestière de la Sandgrube a été construite au 18^{ème} siècle et a toujours été mise à disposition de l'Office National des Forêts, pour y loger les forestiers du secteur. Nous n'avons malheureusement pas beaucoup de traces écrites concernant d'éventuels évènements ou particularités du bâtiment et seuls les noms des dernières familles de forestiers ayant occupé les lieux nous sont connus. Actuellement il s'agit de la famille Zind, avant eux il y avait les Magnin, eux-mêmes précédés par la famille Meister et dans les années*



20 nous avons le nom de la famille Freyermuth.

Nos concitoyens sont très attachés à ce bâtiment qui fait partie du patrimoine communal et s'en séparer n'a pas fait l'unanimité au sein du précédent conseil municipal, dans lequel j'occupais le poste d'adjoint au maire.

IC 67 - Auriez-vous un vœu particulier quant au devenir de ce projet ?

P. Gross - *Personnellement j'étais plutôt favorable à une location aux chasseurs. Néanmoins je suis confiant et persuadé que vous aurez à cœur de prendre soin de votre future propriété, en lui assurant un nouvel élan et un bel avenir.*

Votre président a su gagner la confiance des membres du conseil municipal et la qualité de nos relations permettra au projet d'aboutir dans les meilleures conditions.

Mon vœu est que le projet s'intègre parfaitement dans son environnement et que la cohabitation entre les chasseurs et les amis de la forêt de Geudertheim soit excellente.

Propos recueillis par Ph. Jaeger.

LES NEWS

23 juin :

P.O.S. de Brumath révisé et approuvé.

27 juin :

P.L.U. de Geudertheim révisé et approuvé. Permis de construire du Cyné' Tir déposé.

8 juillet :

Publication de l'appel d'offres « Gros œuvre ».

Mi-juillet :

dépose des demandes de subventions au Conseil Général et à la Région. Autorisation de défrichement accordée. Permis de construire accordé pour le Centre du permis de chasser

18 août :

Date limite de réception des offres. Attention, le dossier de consultation est encore disponible à la F.D.C. 67.



ALSAVERT

BERGBIETEN
Tél. 03 88 38 25 35
www.alsavert.com

- Aménagement et entretien
- Espaces verts
- Dallages et pavages



Armes dans la traque : les précisions



Le Droit, vous et le chef de traque qui porte une arme.

Arrêté Préfectoral du 11 juin 2007, quelques précisions apportées par Philippe WOLFF Responsable Chasse à la DDAF 67 lors de la rencontre du 19 juin 2008 avec MM Gérard LANG et Bernard SCHILDKNECHT.

Article 7 :

« Lors des battues au grand gibier, Il est interdit aux traqueurs ou conducteurs de chiens de porter une arme de chasse dans l'enceinte de la traque. Toutefois, le responsable des traqueurs (chef de traque) est autorisé à porter une arme de chasse pour achever un animal mortellement blessé et se trouvant au ferme dans l'enceinte de la traque. Cette arme devra obligatoirement être déchargée durant l'action de chasse ».

Cet article ne limite pas expressément le nombre de fusils à un seul. Il précise que le responsable (chef de traque) est autorisé à porter une arme de chasse pour achever un animal mortellement blessé et trouvant au « ferme » dans la traque. Il arrive cependant que certaines sociétés de chasse mobilisent une dizaine voire une quinzaine de traqueurs et forment plusieurs équipes. Dans ce cas, on peut alors considérer que chaque équipe est susceptible d'être dirigée par un chef de traque pouvant porter

une arme déchargée durant l'action de chasse. Le nombre de fusils serait alors de deux ou de trois au plus. Afin d'éviter toute ambiguïté vis à vis des autres chasseurs postés, le nombre d'équipes de traqueurs et de chefs de traque devra être annoncé clairement au début de la battue en même temps que les autres consignes de tir.

Définition d'une arme déchargée :

Une arme est déchargée si elle ne contient pas de munitions ni dans la chambre du canon, ni dans le magasin ni dans le chargeur, c'est à dire que les munitions doivent être séparées de l'arme.

Définition d'un acte de chasse :

L'article L.420-3 du Code de l'Environnement définit clairement l'acte de chasse.

« Constitue un acte de chasse tout acte volontaire lié à la recherche, à la poursuite ou à l'attente du gibier ayant pour but ou pour résultat la capture ou la mort de celui-ci.

L'acte préparatoire à la chasse antérieur à la recherche effective du gibier, y compris lorsqu'il consiste en un repérage non armé du gibier sur le territoire ou s'exerce le droit de chasse, et l'acte de recherche du gibier accompli par un auxiliaire de la chasse ne constituent pas des actes de chasse.

Achever un animal mortellement blessé ou aux abois ne constitue pas un acte de chasse, de même que la curée ou l'entraînement des chiens courants sans capture de gibier sur

les territoires où s'exerce le droit de chasse de leur propriétaire durant les périodes d'ouverture de la chasse fixées par l'autorité administrative.

Ne constitue pas non plus un acte de chasse le fait, pour un conducteur de chien de sang, de procéder à la recherche d'un animal blessé ou de contrôler le résultat d'un tir sur un animal. Les entraînements, concours et épreuves de chiens de chasse ou d'oiseaux de fauconnerie, autorisés par l'autorité administrative, ne constituent pas des actes de chasse. N'est pas considéré comme une infraction le fait, à la fin de l'action de chasse, de récupérer sur autrui ses chiens perdus ».

S'agissant de la recherche du gibier blessé, bien que l'article L.420-3 du code de l'environnement précise que le fait, pour un conducteur de chien de sang, de procéder à la recherche d'un animal blessé ne constitue pas un acte de chasse, il n'en demeure pas moins que l'article L.429-33 du même code, applicable dans les départements soumis au régime local, interdit la poursuite du gibier blessé et le ramassage du gibier mort tombé sur un domaine de chasse appartenant à autrui, sans l'autorisation de celui à qui le droit de chasse appartient.

En d'autres termes, à l'exception des agents chargés de rechercher et de constater les infractions à la police de la chasse, un locataire peut interdire l'accès de son territoire de chasse à toute personne étrangère.

Par ailleurs, le simple fait de se trouver en appareil de chasse sur un terrain de chasse d'autrui en dehors d'un chemin destiné à l'usage commun sans le consentement du titulaire du droit de chasse, même si aucun acte de chasse n'a été accompli, est passible d'une amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe (jusqu'à 1500 €).

Enfin, le fait de laisser des chiens rechercher ou poursuivre le gibier sur le terrain de chasse d'autrui, sans le consentement du titulaire du droit de chasse est également passible de la même contravention.

Ces dispositions s'appliquent intégralement aux conducteurs de chiens de sang, qu'il s'agisse d'une opération de recherche effectuée après une action de chasse ou suite à une collision ou à un tir sanitaire.



Direction régionale et départementale
de l'agriculture et de la forêt
ALSACE-BAS-RHIN

ARRÊTE PREFECTORAL
modifiant l'arrêté préfectoral du 20 mars 2008
fixant les périodes de chasse du gibier sédentaire
pour la campagne cynégétique 2008/2009 dans le département du Bas-Rhin
et autorisant le tir de nuit du sanglier jusqu'au 1^{er} février 2009 inclus.

ARRÊTE

Article 1 :

l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 20 mars 2008 fixant les périodes de chasse du gibier sédentaire pour la campagne cynégétique 2008/2009 dans le département du Bas-Rhin et autorisant le tir de nuit du sanglier jusqu'au 1^{er} février 2009 inclus est modifié comme suit :

« Le titulaire du droit de chasse doit prendre toutes les dispositions afin de ne pas troubler la sécurité et la tranquillité publique. A cet effet, seul est autorisé le tir de nuit à partir de postes fixes matérialisés situés à une distance minimale de deux cents (200) mètres des habitations. Toutefois, pour les distances comprises entre cinq cent (500) et deux cents (200) mètres des habitations, le titulaire du droit de chasse devra avoir recueilli un avis favorable du maire de la commune concernée.

Le titulaire du droit de chasse déclare en outre, en début de saison de chasse, aux maires des communes concernées et à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, son intention de pratiquer la chasse à tir de nuit de l'espèce sanglier et leur adresse un plan de situation sur lequel figurent les postes fixes utilisés ».



STRASBOURG, le 17 JUIN 2008
Le Préfet,
P. Le Préfet
Le Secrétaire Général

Raphaël LE MÉHAUTÉ

NOUVEAU
DOGS TRIBU
Vente d'alimentation pour chiens
pour votre compagnon, une gamme exclusive
de produits de qualité, adaptée à tous les budgets.

LIVRAISON A DOMICILE

9 rue Eisenbruch 67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
Tél. 03 88 72 36 05 - Tél. 06 15 75 62 81
dogstribu@estvideo.fr

NOUVEAU Exonération de malus sur toute la gamme y compris GOA GLX
MAHINDRA GOA GOA Pick-up Simple Cabine

Pick-up simple cabine et GOA GLX
TVA récupérable sur toute la gamme pour artisans et sociétés
GOA Pick-up Double Cabine

à partir de **17980€ TTC***

EQUIPEMENTS DE SERIE
Direction assistée • 2 Vitres électriques simple cabine
4 Vitres électriques double cabine • Fermeture centralisée à distance
Alarme télécommandée • Marchepieds latéraux
Feux de brouillard avant • Autoradio CD MP3 • Climatisation

GARAGE GEORGES
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
E-MAIL : garage-georges@wanadoo.fr
INTERNET : www.garage-georges.com

03 88 66 39 30



PREFECTURE DE LA REGION ALSACE
PREFECTURE DU BAS-RHIN



Direction régionale et
Départementale de
L'agriculture et de la forêt
Alsace-Bas-Rhin

ARRETE PREFECTORAL

fixant la liste des animaux classés nuisibles et leurs modalités de destruction
à tir pour la campagne 2008/2009 dans le département du Bas-Rhin

ARRÊTE

Article 1 :

Les animaux des espèces suivantes sont classés nuisibles pour la campagne 2008/2009
dans les lieux désignés ci-après :

ESPECES	LIEU OU L'ESPECE EST CLASSEE NUISIBLE
<u>MAMMIFERES</u>	
Fouine (martes foina)	Sur l'ensemble du département
Ragondin (myocastor coypus)	Sur l'ensemble du département
Rat musqué (ondata zibethicus)	Sur l'ensemble du département
Renard (vulpes vulpes)	Sur l'ensemble du département
Sanglier (sus scrofa)	Sur l'ensemble du département
Martre (martes martes)	Sur l'ensemble du département à l'exclusion des communes figurant en annexe 1 du présent arrêté.
<u>OISEAUX</u>	
Cornille noire (corvus corone corone)	Sur l'ensemble du département
Etourneau sansonnet (sturnus vulgaris)	Sur l'ensemble du département
Pie bavarde (pica pica)	Sur l'ensemble du département
Corbeau freux (corvus frugilegus)	Sur l'ensemble du département.

Article 3 :

La demande d'autorisation de destruction est souscrite par le détenteur du droit de destruction ou son délégué auprès de la direction régionale et départementale de l'agriculture et de la forêt.

Article 4 :

L'emploi du furet, du grand duc artificiel et des chiens est autorisé.

Article 5 :

Le corbeau freux peut également être tiré dans l'enceinte de la corbetière. Toutefois, le tir dans les nids est interdit.

Article 6 :

Les agents commissionnés au titre des eaux et forêts et assermentés et les gardes particuliers assermentés sont autorisés à détruire à tir les animaux nuisibles, à l'exclusion du sanglier, toute l'année, de jour seulement et sous réserve de l'assentiment du titulaire du droit de destruction.

Article 7 :

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 :

Le secrétaire général de la préfecture du bas-rhin, les sous-préfets, le directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt, le directeur des services vétérinaires du bas-rhin, les maires, le président de la chambre d'agriculture, le directeur territorial de l'office national des forêts, le président de la fédération départementale des chasseurs du bas-rhin, le directeur départemental des polices urbaines, le lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie, le délégué Régional de l'office national de la chasse et de la Faune Sauvage, les lieutenants de louveterie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et affiché dans toutes les communes par les soins des maires.



STRASBOURG, le 11 7 JUIN 2008

Le Préfet

P. Le Préfet

Le Secrétaire Général

Raphaël LE MÉHAUTÉ

Article 2 :

La **destruction à tir** des animaux classés nuisibles, en application des articles R 427-20, R 427-21 et R 427-22 du Code de l'Environnement, peut s'effectuer pendant le temps, dans les lieux et selon les formalités figurant dans le tableau ci-après :

ESPECES	PERIODE AUTORISEE	LIEUX ET CONDITIONS	FORMALITES	MOTIVATION
<u>MAMMIFERES</u>				
Martre (martes martes)	du 2.02. au 31.03.2009	(1)	AUTORISATION INDIVIDUELLE	Prédation importante sur le gibier, notamment danger pour les œufs, poussins, levrauts et lapereaux
Fouine (martes foina)	du 2.02. au 31.03.2009	ENSEMBLE DU DEPARTEMENT	AUTORISATION INDIVIDUELLE	œufs, poussins, levrauts et lapereaux
Ragondin (myocastor coypus)	du 2.02. au 22.08.2009	ENSEMBLE DU DEPARTEMENT	SANS FORMALITES	Dégâts importants aux berges et destruction des écosystèmes des zones humides
Rat musqué (onatra zibethicus)	du 2.02. au 22.08.2009	ENSEMBLE DU DEPARTEMENT	SANS FORMALITES	zones humides
Sanglier (sus scrofa)	du 2.02. au 31.03.2009	(2)	AUTORISATION INDIVIDUELLE	Dégâts importants aux cultures agricoles
Renard (vulpes vulpes)	du 1.03. au 31.03.2009	ENSEMBLE DU DEPARTEMENT	AUTORISATION INDIVIDUELLE	Vecteur de maladies graves pour l'homme et prédation importante sur les petits animaux.
<u>OISEAUX</u>				
Corneille noire (corvus corone corone)	du 2.02. au 10.06.2009	ENSEMBLE DU DEPARTEMENT	AUTORISATION INDIVIDUELLE	Prédation importante sur les œufs et les oisillons
Etourneau sansonnet (sturnus vulgaris)	du 2.02. au 22.08.2009	ENSEMBLE DU DEPARTEMENT	AUTORISATION INDIVIDUELLE	Dégâts aux arbres fruitiers et au vignoble
Pie bavarde (pica pica)	du 2.02. au 10.06.2009	ENSEMBLE DU DEPARTEMENT	AUTORISATION INDIVIDUELLE	Prédation importante sur les œufs et les oisillons
Corbeau freux (corvus frugilegus)	du 2.02. au 10.06.2009	ENSEMBLE DU DEPARTEMENT	AUTORISATION INDIVIDUELLE	Dégâts aux semis agricoles Dégâts sur bâches de protection des produits d'ensilage

(1) Sur l'ensemble du département, à l'exclusion des communes figurant en **annexe 1** du présent arrêté.

(2) Sur les communes situées en-dehors du périmètre d'intervention de la peste porcine classique défini par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2006 modifié, relatif à la peste porcine classique chez les sangliers sauvages. **A l'intérieur de ce périmètre, les titulaires du droit de chasse procèdent à une réduction massive de leur population de sangliers sans distinction d'âge de sexe et de poids, toute l'année, sans autorisation spécifique, par des tirs à l'affût et par des battues, y compris pendant la période de destruction des animaux classés nuisibles du 02 février au 31 mars et pendant la période de fermeture de la chasse de l'espèce du 1^{er} au 14 avril (articles 2 à 8 de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2006 relatif à l'éradication de la peste porcine classique sur les sangliers sauvages).**

ANNEXE 1

LISTE DES COMMUNES SUR LESQUELLES LA MARTRE N'EST PAS CLASSEE NUISIBLE POUR LA CAMPAGNE
2008/2009

140 COMMUNES CLASSEES EN ZONE MONTAGNE (D.85-1001 du 20 septembre 1985)

ALBE	NIEDERHASLACH
ALLENWILLER	NIEDERSTEINBACH
ANDLAU	OBERBRONN
BAREMBACH	OBERHASLACH
BARR	OBERSTEINBACH
BASSEMBERG	OFFWILLER
BELLEFOSSE	ORSCHWILLER
BELMONT	OTTERSTHAL
BIRKENWALD	OTTROTT
BLANCHERUPT	PETERSBACH
BOERSCH	PFALZWEYER
BOURG BRUCHE	PLAINE
BREITENAU	PREUSCHDORF
BREITENBACH	PUBERG
BUTTEN	RANRUPT
CLEEBOURG	RATZWILLER
CLIMBACH	REICHSFELD
COLROY LA ROCHE	REICHSHOFFEN
COSSWILLER	REINHARDSMUNSTER
DAMBACH	REIPERTSWILLER
DAMBACH LA VILLE	ROMANSWILLER
DIEFENBACH AU VAL	ROSENWILLER
DIEMERINGEN	ROSHEIM
DIMSTHAL	ROSTEIG
DINSHEIM	ROTHAU
DOSENHEIM S/ZINSEL	ROTHBACH
DRACHENBRONN-BIRLENBACH	ROTT
ECKARTSWILLER	RUSS
ERCKARTSWILLER	SAALES
ERNOLSHEIM LES SAVERNE	SAINT BLAISE LA ROCHE
ESCHBOURG	SAINT JEAN LES SAVERNE
FOUCHY	SAINT MARTIN
FOUDAY	SAINT MAURICE
FROESCHWILLER	SAINT-NABOR
FROHMUHL	SAINT PIERRE BOIS
GOERSDORF	SALENTAL
GRANDFONTAINE	SAULXURES
GRENDLBRUCH	SAVERNE
GRESSWILLER	SCHERWILLER
HAEGEN	SCHIRMECK
HEILIGENBERG	SCHOENBOURG
HEILIGENSTEIN	SOLBACH
HENGWILLER	SPARSBACH
HINSBOURG	STEIGE
INGWILLER	STILL
KEFFENACH	STRUTH
KUTZENHAUSEN	THANVILLE
LA BROQUE	TIEFFENBACH
LA PETITE PIERRE	TRIEMBACH AU VAL
LA VANCELLE	URBEIS
LALAYE	URMATT
LAMPERTSLOCH	VILLE
LANGENSOULTZBACH	VOLKSBERG
LE HOHWALD	WALDERSBACH
LEMBACH	WALDHAMBACH
LICHTENBERG	WANGENBOURG ENGENTHAL
LOBSANN	WEINBOURG
LOHR	WEISLINGEN
LUTZELHOUSE	WEITERSWILLER
MAISONSGOUTTE	WESTHOFFEN
MEMMELSHOFFEN	WILDERSBACH
MERKWILLER-PECHELBRONN	WIMMENAU
MOLLKIRCH	WINDSTEIN
MUHLBACH SUR BRUCHE	WINGEN
NATZWILLER	WINGEN SUR MODER
NEUBOIS	WISCHES
NEUVE EGLISE	WISSEMBOURG
NEUVILLER LA ROCHE	WOERTH
NEUWILLER LES SAVERNE	ZINSWILLER
NIEDERBRONN LES BAINS	ZITTERSHEIM



OUTDÖG

20€
(15kg)

500 entretiens

OUTDÖG

Composition:
viande de poulet et produits
de poulet frais garanti
à hauteur de 30 %.



Journée de la chasse

-1€
par boîte
de cartouche
achetée

**DECATHLON
LA VIGIE**

vous invite à sa

-20%
de remise*
pour 2 boîtes
de balles grande chasse
identiques achetées

"Journée de la chasse 2008"

Le 5 septembre 2008 de 9h30 à 23h00

Soirée avec les associations de 20h00 à 23h00

Contacts, renseignements: Alban de GRULLY - 03 88 65 39 00

* Offre sur les cartouches de chasse hors soldes, promotions et offres par lots. Pensez à ramener votre permis de chasse pour tout achat de munitions



PREFECTURE DU BAS-RHIN

**ARRETE PREFECTORAL N°670603 MODIFIE PORTANT DECLARATION D'INFECTION
DES SANGLIERS SAUVAGES PAR LA PESTE PORCINE CLASSIQUE**

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 34 est modifié comme suit :

Les battues avec chiens sont interdites dans une bande de 2 km de large
au nord du canal des Houillères de la Sarre,
à l'ouest et au sud de l'A4,
à l'ouest de la N63 de l'échangeur de Brumath sud à l'échangeur de Reichstett,
à l'ouest de l'autoroute A4-A35 jusqu'à l'intersection avec la RN4,
au sud de l'axe Montagne verte –Pont de Kehl,
au sud du canal des Houillères de la Sarre,
à l'est et au nord de l'A4,
à l'est de la N63 de l'échangeur de Brumath sud à l'échangeur de Reichstett,
à l'est de l'autoroute A4-A35 jusqu'à l'intersection avec la RN4,
au nord de l'axe Montagne verte –Pont de Kehl,

Des dérogations à cette interdiction peuvent être accordées sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Dégâts aux cultures importants (fournir un justificatif du fonds d'indemnisation des dégâts de sangliers)
- Absence de résultat PCR positif sur le lot de chasse concerné et sur les lots de chasse contigus depuis le début de la saison de chasse précédente (début des battues).
- Absence de lieu de passage au niveau de l'autoroute ou de la N63 ou du canal des Houillères de la Sarre (souterrain, pont...) ou si présence d'un lieu de passage, zone de plaine d'au moins 1 km séparant les deux massifs forestiers de part et d'autre du lieu de passage.

Un dossier complet de demande est fourni par les fédérations des chasseurs pour le lot concerné comportant le bilan des dégâts aux cultures, un plan du lot de chasse et l'ensemble des points de passage possibles des sangliers (routes, points d'eau, passages de gibier, canalisation...).

Si la dérogation est accordée par la direction départementale des services vétérinaires :

- La direction départementale des services vétérinaires décide du nombre et de la date des battues.
- Une personne est placée aux abords des lieux de passage, armée ou non selon les consignes de sécurité.
- La battue est placée sous contrôle de l'administration (services vétérinaires, ONCFS, ONF).
- Le sens de la traque est imposé pour limiter les risques de passage.
- Les chiens courants ne sont pas utilisés.
- En fonction de la configuration du lot de chasse, la direction départementale des services vétérinaires peut imposer la mise en place d'une clôture électrique un jour avant et deux jours après la battue.

Article 2 : L'article 35 est abrogé.

Strasbourg, le 14 MAI 2008

P/Le Préfet,
Par délégation,
Le directeur des services vétérinaires,

Dr. R. GUERRIN



Un service GRATUIT pour tous les membres de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Envoyez nous vos annonces (maximum 4 lignes), en précisant obligatoirement votre numéro de téléphone, soit par courrier au siège de la fédération, soit par e-mail: beatrice.roecker@voila.fr

ARMES

■ Vds fusil de chasse cal. 20-16-12 DARNE BERETTA et autres.

☎ 03 84 21 53 55.

■ Vds carabine cal 7x64 type STUTZEN équipée d'une lunette de battue SCHMIT et BENDER.

☎ 03 88 96 85 45.

■ Vds 1 carabine ZASTAVA 7x64 avec lunette ZEISS 1.5-6x42 avec montage pivotant + 1 fusil juxta. FABARM 12-70 neuf + 1 fusil juxta. 12-70 - le tout en parfait état, nombreuse munitions, l'ensemble. Prix: 1300€.

☎ 06 80 58 64 51.

■ Vds fusil 1 coup cal. 24 + 1 fusil HALIFAX, licence DARNE, cal. 16/65, juxta, crosse anglaise + 1 fusil DARNE cal. 24/65, juxta, type 10, crosse anglaise + 1 canon long, cal. 12/70, p REMINGTON 70 semi auto + 1 carabine 22 LR, Adler Italy, mod A.P. 85 cat 4452 + 1 carabine 1 coup, 6 mm ou 22 LR Voir sur place pour prix.

☎ 03 88 84 48 92 (répondeur)
06 10 35 29 25.

■ Achète armes anciennes de collection: pistolets, fusils, sabres, casques, cuirasses, uniformes.

☎ 03 90 29 41 68 - 06 82 86 97 85.

■ Vds 1 drilling MERCKEL cal. 7/65 - 12/70 + 1 lunette SWAROWSKI 1.5 - 6.42 - tube réducteur + 1 drilling SAUER SOHN cal. 7/57 et 16 avec lunette + 1 carabine BLASSER 7/64 avec lunette + 1 fusil juxta. MERCKEL artisanal belles gravures cal. 12/70.

☎ 03 88 54 50 38.

■ Vds carabine BRNO ZKK 600 cal. 9.3x62 avec lunette ZEISS 2,5-12x52 Diavari, montage pivotant, bon état Prix: 800€.

☎ 03 89 62 99 32.

■ Vds carabine SAUER 90 - 7x64 + lunette NICKEL 1 1/2 - 6x42 montage crochets - TBE, certificat armurier, Prix à débattre.

☎ 06 12 19 25 36.

■ Vends carabine Frankonia M98, 7X64 avec lunette de battue 1-4x24. Réticule lumineux. Etat neuf 1000€. ☎ 06 70 20 39 00.

■ Vends mixte Zoli Superior Kombinat 7.65 R - 12/70. Montage à crochets et lunette 4-12x56. Très bon état 1900€. ☎ 06 06 64 15 12.

CHASSE

■ Part de chasse disponible le lundi à Gérardmer (88) forêt domaniale tous gibiers avec cervidés. Petit groupe, bonne ambiance. Gibiers partagés. Possibilité d'affût et pirschs. Prix: 800€.

☎ 03 29 56 77 88 HR - 06 08 34 64 79.

■ Cède droit de chasse Haute Vallée de la Bruche 190 ha 1 C3 + 2 C1 + 2 Biches + 2 Faons + 5 Broc. + 10 Chev. + sangliers. Prix: 5 000€

☎ 06 80 66 11 08

■ Deux amis associés cherchent un 3^{ème} partenaire pour chasse 250 ha plaine + forêt, située 10 km au nord de Saverne vive en cerfs, chevreuils, sangliers. ☎ 03 88 61 09 03.

www.dima-hunting.fr

CHASSE DEMANDE

■ Chasseur cherche part de chasse ou demi part de chasse au sein d'une équipe conviviale ou place de garde chasse dans la région de Sarre-Union. ☎ 06 66 42 34 78.

CHIENS

■ Vds chiots Rouge de Bavière 2 femelles nées le 7/06/08, vaccinées, pucées. Disponibles mi-août.

☎ 03 88 50 22 02.

■ Vds chiots Jack Russel 2 mois haut sur pattes, poil ras, parents dociles - tatoués, vaccinés, vermifugés - dispo mi-août 1 femelle 650€ 1 mâle 600€.

☎ 06 25 07 63 39.

■ Teckel marron mâle, très bon en recherche au sang, cherche femelle poil court pour saillie ou chiot femelle.

☎ 03 88 01 53 27.

■ Vds chiots Jagdterrier, nés le 21/04/08 non LOF pucés, vaccinés, parents chasseurs. Prix 150€.

☎ 06 06 89 63 44 - 03 88 89 63 44.

■ A réserver: Chiots Petit Epagneul de Münster inscrits LOF, naissance prévue vers le 15 Aout. Parents prix de beauté et de travail, dysplasie A. Très bon chasseurs sur petits et grands gibiers. Renseignements et réservations auprès de L'élevage de la plaine du Sollognot M. & Mme SAULET 03 88 89 51 17 ou E-mail: chantal.saulet-moes@orange.fr

■ Vend chiots teckels poils long Noir/feu Standard LOF Tatouage mère 2BSE075 Elevés en famille Chasse: beauté
☎ 06 20 810 811.

VEHICULE

■ Cause double emploi vds TB JEEP CHEVROKKEE JAMBOREE AM 7/2003 2.8 CRD 150 CV 92000 KM BA Options Prix: 14500€.

☎ 06 31 28 28 10.

■ Vds LADA NIVA 4x4 année 2004 49000 km couleur vert + bleu marine, attache remorque + 4 jantes neuves. Prix: 4300€.

☎ 03 88 01 59 40.

■ Vds NISSAN TERRANO 07/2001 40000 KM vert country, cuir, clim TOE, ensemble soigné, prix argus.

☎ 03 88 70 80 00 - 06 08 07 87 04.

■ Vends LAND ROVER DEFENDER 90 S TD4 SW 07/2007 gris métal - clim - VE - JA - CD - attach. marche pieds - alarm - protect.alu - ferm.central. alarm.- 21000 KM - 28700€.

☎ 06 74 68 44 77.

DIVERS

■ Vds caméra photo-piège Moultrie i60 Infra-Rouge 6MP, neuf jamais servi. Enregistre sur carte SD, films ou photos des animaux détectés. Excellent résultat. Prix: 300€.

☎ 06 68 98 98 18.

■ Vds mirador alu 4,50m pas servi. Prix: 350€.

☎ 06 16 44 42 98.

■ Recherche maïs en grains et en épis, et de l'orge.

☎ 03 29 56 77 88 - 06 08 34 64 79.

■ Part. vds pleine nature maison récente de 100 m² + garages + atelier sur 2,4 ha de terrain isolé, clôturé avec étang en dehors du village, calme à Leutenheim (proche Roeschwoog) 40 km au nord de Strasbourg. Prix: 320000€.

☎ 06 09 02 40 49.

■ Vds lot de balles cal 9,3x72 + divers appeaux (cerf, biche, chevreuil, etc ...).

☎ 03 88 87 32 20 le soir.

■ Vds galerie et porte-gibiers (état neuf) pour LAND ROVER DEFENDER TD 90.

☎ 06 81 20 87 77.



FRANKONIA
CHASSE PASSION

Frankonia est une PME en pleine expansion, spécialisée dans le domaine de la chasse, du tir et des articles divers liés à ce milieu. Nous recrutons deux personnes en CDI pour la vente par téléphone :

1 télévendeur clients particuliers H/F
1 télévendeur clients professionnels H/F

Poste : • Suivi clientèle • Renseignement, conseil et traitement des commandes courrier, courriel et téléphonique

Profil : • Formation commerciale ou poste équivalent • Bonnes connaissances des armes de chasse et de tir ainsi que de la réglementation en vigueur • Aisance avec l'outil informatique • La maîtrise de l'allemand serait un plus (ou de l'anglais) • Aisance téléphonique

Merci d'envoyer votre candidature en précisant vos prétentions salariales à :
Nemrod Frankonia - à l'attention de Gilles Hilbert - 18, Rue du Château - 68190 Ensisheim
Tél. : 03 89 81 74 44 - E-mail : Ghilbert@frankonia.fr

www.frankonia.fr



NOUVEAU

GOUPIL
TAXIDERMIE

OFFRE SPÉCIALE
OUVERTURE
Brocard en cape 260 euros

WALTENHEIM-SUR-ZORN
Tél. 03 69 26 00 95
Mobile 06 61 23 51 55
www.taxidermie-goupil.com



MERKEL

CARABINE À RÉPÉTITION KR 1

5^{ème} catégorie

Ce qui frappe tout d'abord sur la KR 1 c'est son design innovateur : le système est court et de type innovant.

Les caractéristiques de ce nouveau système sont les suivantes : culasse courte, course de verrou raccourcie et angle d'ouverture très restreint.

Bref aperçu de la KR 1 :

- Système court, angle d'ouverture réduit
- Verrouillage cylindrique à 6 tenons, verrouillage direct dans le canon
- Sécurité à 3 positions sur le col de crosse
- Chargeur amovible
- Détection directe avec Rückstecher
- Montage très fiable pour lunette
- Livrable en calibres standard et magnum
- Changement de calibre simple
- Facile à démonter, elle est de transport simple puisque compacte



1 KR 1 "Standard"

Culasse non gravée. Crosse noyer avec dos de cochon, sans joue.
No. 124401-84

dès 2060 €

2 KR 1 "Premium"

Culasse et plaque de détente avec élégante gravure d'arabesques. Bois de crosse sélectionné, crosse avec dos de cochon et joue bavaroise.
No. 124402-84

dès 2530 €

3 KR 1 "JAGD"

Gravures motifs de feuilles de chêne et canon cannelé, pour une silhouette raccourcie et harmonieuse. Crosse de luxe. Magnifique gravure main de la culasse. Canon cannelé de 565 mm.
No. 129573-84

dès 4260 €

GARANTIE

5 ANS

à partir de
2060€

Détails techniques

Calibres standard :
.243 Win., .270 Win., 7x64, 9,3x62.
Calibres Magnum :
.270 WSM, 7 mm RM, .300 WSM, .300 WM.
Capacité du chargeur : 3+1 cartouches.

Longueur du canon :
56,5 cm (en calibre standard),
61,5 cm (en calibre Magnum).
Longueur totale : 103 cm / 108 cm.
Poids : à partir d'env. 2,9 kg.

FRANKONIA
IMPORTATEUR
EXCLUSIF

Egalement en vente chez votre armurier habituel.

Veillez joindre à votre commande une photocopie recto-verso de votre permis de chasser et de la validation annuelle en cours ou de votre licence de tir en cours de validité + une photocopie recto-verso certifiée conforme de votre CNI.

18, rue du Château,
68190 Ensisheim
4, rue Transversale C,
67550 Vendenheim



FRANKONIA
CHASSE PASSION

Téléphone 0 890 710 052
(0,15 € par minute)
Téléfax 03 89 83 25 59
E-mail : info@frankonia.fr
Internet : www.frankonia.fr

NOS SUPER OFFRES

Du 1^{er} au 31 août 2008

Exceptionnel !

offre à **-38%**
1610€ **995€**



Jumelles Zeiss Victory 8x42 FL T*

Pour tous ceux qui refusent de faire des compromis en ce qui concerne les performances optiques et l'ergonomie. Les jumelles FL offrent grâce à l'utilisation d'un verre contenant des ions au fluor, une image de qualité supérieure et un extraordinaire rendu de couleurs. Elles offrent toujours la plus importante valeur de transmission de la lumière et le plus bas taux de lumière parasite, pour une bien meilleure performance au crépuscule. Pupille de sortie : 7. Indice crépusculaire : 18.3. Champ à 1000m : 110m. Poids : 755g. Réf : 20959. Quantité : 19.

Produits hauts de gamme fabriqués en Allemagne



Fixez vos populations en forêt



1a ~~180€~~
OFFRE -20%
144€

1b ~~99€~~
OFFRE -20%
79€

AGRAINOIRS à gibier à programmation électronique. Distribue la nourriture sélectionnée aux heures choisies. Fonctionne avec une pile jetable de 6 volts ou une pile rechargeable. En matière plastique verte, moteur et pile protégés par un capot de même nature.

1a. Distribution 6/jour, portée env. 15 m.

N° 48038

~~180€~~ **144€**

1b. Distribution 2/jour, portée env. 6 m.

N° 48218

~~99€~~ **79€**

*Attractants
Grand Gibier*

Super offre

-50%



Le Flux
N° 84806 500 ml ~~24€~~ **9⁹⁰**

Le Crud liquide
N° 84803 500 ml ~~24€~~ **9⁹⁰**

Le Crud liquide

250 ml sont équivalents à 3 sacs de 25 kg. A appliquer moitié sur un arbre à un mètre du sol et moitié sur son pied. Ce liquide débarrasse instantanément tous les animaux de leurs parasites externes.

Le Flux

Antibactérien réagissant à l'eau de pluie. Il ne se détruit pas avec les intempéries. Les animaux, en le dispersant, réactivent le liquide. Utilisé comme le CRUD liquide, à même le sol, il augmente la surface des souilles, permettant la fréquentation d'un plus grand nombre d'animaux.

Spécial nuisibles



Carabine 1 coup Baïkal Calibre 222 Rem. avec montage fixe et lunette Bushnell 3-9x40
Photo non contractuelle pour montage et lunette

Cal. 222 - 5^e Cat.

OFFRE COMPLETE

289€

Carabine à 1 coup **BAÏKAL**. Muni d'un rail de fixation pour l'adaptation d'une lunette. Calibre 222 Rem. Canon : 60 cm. Poids : 3,2 kg environ. N° 13922

Les bonnes affaires sont chez Kettner

Kettner
CHASSE ET CAMPAGNE

Derrière Darty, rue du Prayon - ZAC du Prayon - ZAC d'Augny 2000 à Augy (57685)
Autoroute A 31, sortie N° 30, à 7 km au sud de Metz
Renseignements au 0826 620 666 (0,15 € TTC/mn) - www.kettner.fr
Horaires d'ouverture : le lundi après-midi de 14 h à 19 h - le mardi, mercredi et jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h - le vendredi et samedi de 9 h 30 à 19 h.